



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**



Un Peuple - Un But - Une Foi

**SCHEMA DIRECTEUR DE LA STATISTIQUE  
DU SENEGAL**

**SDS**

**2008 - 2013**

**(Stratégie Nationale de Développement de la Statistique)**

**RAPPORT PRINCIPAL**

**Juin 2007**

**III/1.2.2 Sur le terrain**

**IV/1.2.1 Evaluation de la mission des mutuelles à travers un sondage auprès de celles-ci :  
Etablissement d'un questionnaire.**

<b>QUESTIONNAIRE SOCIETAIRE DE LA MUTUELLE</b>
<b>0. IDENTIFICATION</b>
<b>1. Qui vous a informé de l'existence de la mutuelle d'épargne et de crédit « Natangué » de Ngayokhème ?</b> L'opérateur Le Conseil rural Un voisin Autre à préciser
<b>2. Quelles étaient vos attentes lors de cette occasion ?</b> Amélioration de la nourriture de la famille Améliorer mon habillement Entretenir mes enfants Autre(s) à préciser : ----- ----- -----

## **II/ Le Contexte de la réduction de la pauvreté au Sénégal.**

### **II /1. Présentation du Sénégal**

### **II/2 Situation socio-économique du pays.**

### **II/3 Le Sénégal dans la lutte contre la pauvreté**

#### **II/3.1 Contexte national de la lutte contre la pauvreté.**

#### **II/3.2 Cadre spécifique du PAREP.**

##### **II/3.2.1 Présentation du programme et analyse critique**

##### **II/3.2.2 Positionnement du thème : Les AGR et le Renforcement des capacités dans les axes de Bambey et de St Louis (Analyse SWOT).**

###### **II/3.2.2.1 Processus de mutualisation des projets AGR sur la base du concept du Faire faire : présentation et cadre analytique**

###### **II/3.2.2.2 Analyse critique du processus de mutualisation des Mutuelles d'épargne et de crédit avec le partenariat de A.J.C.O.D.EV.**

- Thiappy
- Calebasse du développement

###### **II/3.2.2.3 Appui à la mise en place des mutuelles**

- Taataan
- Ngahoyhème
- Natangue de Malem Thialène.

###### **II/3.2.2.4 : analyse critique de ces expériences**

###### **II/3.2.2 Capitalisations des acquis du programme élargi de lutte contre la pauvreté (PELCP) À travers le soutien à la mutuelle de Baba Garage.**

### **III/ Diagnostic institutionnel et problématique du programme.**

#### **III/1.1 Organigramme des ressources humaines au sein du programme.**

#### **III/1.2. Les forces et faiblesses de l'organisation :**

III/1.2.1...Au siège

III/1.2.2...Sur le terrain

### **IV/ Analyse critique des résultats clés obtenus.**

#### **IV/1 La zone de Bambey.**

#### **IV/2 La zone de St Louis : l'articulation entre les AGR et le Renforcement des Capacités : Stratégie de durabilité et de pérennisation des acquis.**

### **V / Leçons et enseignements tirés au terme du stage.**

#### **V/1.Apports pédagogiques au niveau de l'encadrement à Bambey...**

V/1.1 Apprentissage de la méthodologie de sondage et de dépouillement.

V/2. ... Au niveau de l'encadrement à St Louis.

### **VI/ Conclusion.**

#### **Liste des Abréviations**

### III/ Diagnostic institutionnel et problématique du programme.

#### III/1.1 Organigramme des ressources humaines au sein du programme.

#### III/1.2. Les forces et faiblesses de l'organisation :

III/1.2.1...Au siège

III/1.2.2...Sur le terrain

### IV/ Analyse critique des résultats clés obtenus.

#### IV/1 La zone de Bambey.

#### IV/2 La zone de St Louis : l'articulation entre les AGR et le Renforcement des Capacités : Stratégie de durabilité et de pérennisation des acquis.

### V/ Leçons et enseignements tirés au terme du stage.

#### V/1.Apports pédagogiques au niveau de l'encadrement à Bambey...

V/1.1 Apprentissage de la méthodologie de sondage et de dépouillement.

V/2. ... Au niveau de l'encadrement à St Louis.

### VI/ Conclusion.

<b>AGR</b>	<b>Activité Génératrice de Revenus</b>
<b>AHB</b>	<b>Association des Handicapés du Baol</b>
<b>AJCODEV</b>	<b>Association des Jeunes Contributeurs au développement</b>
<b>APCP</b>	<b>Association pour la Promotion des Caisses Populaires</b>
<b>CADL</b>	<b>Centre d'Appui au développement Local (ex CERP)</b>
<b>CERP</b>	<b>Centre d'Expansion Rural Polyvalent</b>
<b>CNS</b>	<b>Compagnie Nouvelle du Sénégal</b>
<b>CR</b>	<b>Communauté Rurale</b>
<b>CSO</b>	<b>Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté</b>
<b>CVD/CIVD</b>	<b>Comité Villageois de Développement / Comité Inter Villageois de Développement</b>
<b>FAIL</b>	<b>Fonds d'Appui aux Initiatives Locales</b>
<b>IDEN</b>	<b>Inspection Départementale de l'Education Nationale</b>
<b>ISRA</b>	<b>Institut Sénégalais de Recherche Agronomique</b>
<b>MEC</b>	<b>Mutuelle d'Epargne et de Crédit</b>
<b>MECT</b>	<b>Mutuelle d'Epargne et de Crédit TERANGA</b>
<b>MPE</b>	<b>Moyenne et Petite entreprise</b>
<b>OMD</b>	<b>Objectif du Millénaire pour le Développement</b>
<b>PA.AGR</b>	<b>Projet d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus</b>
<b>PAREP</b>	<b>Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté</b>
<b>PELCP</b>	<b>Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté</b>
<b>PNUD</b>	<b>Programme des Nations Unis pour le Développement</b>
<b>PTA</b>	<b>Plan de Travail Annuel</b>
<b>PV</b>	<b>Procès Verbal</b>
<b>SDAS</b>	<b>Service Départemental de l'Action Sociale</b>
<b>SDDC</b>	<b>Service Départemental du Développement Communautaire</b>
<b>SFD</b>	<b>Structure Financière Décentralisée</b>
<b>TDR</b>	<b>Termes de Référence</b>
<b>VNU</b>	<b>Volontaire des Nations Unis</b>
<b>FENU</b>	<b>Fond d'Equipeement des Nations Unis</b>

## I/ Introduction. (15 pages)

## I/1 Cadre général du stage.

### I/1.1 Objectifs.

C'est parce que jamais autant de richesses n'ont été produites ; jamais les écarts n'ont été aussi grands entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien.

Malgré les progrès réalisés durant les dernières décennies, l'extrême pauvreté règne dans les pays à faible revenu et continue de poser un grave problème à la communauté internationale. À l'heure actuelle, plus d'un milliard de personnes vivent avec moins de un dollar par jour. Plus de 750 millions d'êtres humains (dont près de 20 % d'enfants) souffrent de malnutrition. Sur 1.000 enfants nés dans les pays à faible revenu, 116 décèdent avant l'âge de cinq ans, en majorité pour cause de malnutrition ou par suite de maladies dont on peut facilement se protéger dans les pays à revenu élevé.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixés par les Nations Unies visent à réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015. Comment y parvenir quand les causes de la pauvreté et les raisons de sa persistance sont si complexes, si variées et si mal comprises ?

### I/1.1.2 Résultats attendus.

J'ai choisi d'aborder la question de la problématique de la lutte contre la pauvreté à travers les activités génératrices de revenu (AGR) et le renforcement des capacités à travers l'exemple du PAREP à Bambey et à St Louis au Sénégal.

Tout d'abord parce que je souhaite m'intéresser à une meilleure compréhension de l'importance de l'accès aux différents services financiers au profit des ménages et des groupements de personnes dans un but de réduction de la pauvreté et de croissance.

Mais également d'observer en quoi le renforcement des capacités, c'est-à-dire l'apport d'une formation aux individus, par laquelle les ressources humaines, de même que les capacités organisationnelles et opérationnelles des institutions, sont améliorées afin de mieux exécuter les fonctions prioritaires, permet de réduire la pauvreté.

Car depuis les années 1990 le PNUD fonde ses analyses sur les notions de capacité, d'opportunités et de potentialités pour expliquer les raisons de la pauvreté (*Rapport mondial sur le développement humain*).

Ensuite parce que le Sénégal fait partie des 19 pays bénéficiaires de l'annulation de la dette selon la décision du conseil d'administration du FMI (Fond Monétaire International) du 25 Décembre 2005.

Ce pays a su montrer une réelle implication dans la lutte contre la pauvreté notamment en élaborant un DSRP (document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP)) qui décrit les politiques et programmes macroéconomiques, structurelles et sociales d'un pays en vue de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté. Il répond également aux besoins en financement externe.

Les gouvernements élaborent le DSRP à travers un processus participatif qui implique la société civile et les partenaires au développement, y compris la Banque mondiale et le Fond Monétaire International (FMI), et le Programme des Nations Unis pour le développement (PNUD).

L'aide de la Banque mondiale et du FMI et l'initiative en faveur des PPTE (pays pauvres très endettés) s'appliquent sur la base de ce document sur la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Les DSRP doivent répondre aux besoins du pays. Il revient à celui-ci d'élaborer une stratégie chaque trois ans. Mais des changements peuvent être apportés au contenu d'un DSRP à partir d'un rapport d'activité annuel.

Afin de répondre à cette problématique, il est bon de signifier ce qu'englobe la notion de pauvreté à travers la conception du PNUD et de la Banque Mondiale qui sont deux organisations qui participent l'une et l'autre à la lutte contre la pauvreté en subventionnent les Etats en tant que bailleurs de fond.

### I/ 1.1.3 Approche méthodologique

J'ai choisi de mener une enquête auprès de la population pour évaluer l'impact de l'aide

## Liste des Abréviations

<b>AGR</b>	<b>Activité Génératrice de Revenus</b>
<b>AHB</b>	<b>Association des Handicapés du Baol</b>
<b>AJCODEV</b>	<b>Association des Jeunes Contributeurs au développement</b>
<b>APCP</b>	<b>Association pour la Promotion des Caisses Populaires</b>
<b>CADL</b>	<b>Centre d'Appui au développement Local (ex CERP)</b>
<b>CERP</b>	<b>Centre d'Expansion Rural Polyvalent</b>
<b>CNS</b>	<b>Compagnie Nouvelle du Sénégal</b>
<b>CR</b>	<b>Communauté Rurale</b>
<b>CSO</b>	<b>Cellule de Suivi Opérationnel des Projet et Programmes de Lutte Contre la Pauvreté</b>
<b>CVD/CIVD</b>	<b>Comité Villageois de Développement / Comité Inter Villageois de Développement</b>
<b>FAIL</b>	<b>Fonds d'Appui aux Initiatives Locales</b>
<b>IDEN</b>	<b>Inspection Départementale de l'Education Nationale</b>
<b>ISRA</b>	<b>Institut Sénégalais de Recherche Agronomique</b>
<b>MEC</b>	<b>Mutuelle d'Epargne et de Crédit</b>
<b>MECT</b>	<b>Mutuelle d'Epargne et de Crédit TERANGA</b>
<b>MPE</b>	<b>Moyenne et Petite entreprise</b>
<b>OMD</b>	<b>Objectif du Millénaire pour le Développement</b>
<b>PA.AGR</b>	<b>Projet d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus</b>
<b>PAREP</b>	<b>Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté</b>
<b>PELCP</b>	<b>Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté</b>
<b>PNUD</b>	<b>Programme des Nations Unis pour le Développement</b>
<b>PTA</b>	<b>Plan de Travail Annuel</b>
<b>PV</b>	<b>Procès Verbal</b>
<b>SDAS</b>	<b>Service Départemental de l'Action Sociale</b>
<b>SDDC</b>	<b>Service Départemental du Développement Communautaire</b>
<b>SFD</b>	<b>Structure Financière Décentralisée</b>
<b>TDR</b>	<b>Termes de Référence</b>
<b>VNU</b>	<b>Volontaire des Nations Unis</b>
<b>FENU</b>	<b>Fond d'Equipement des Nations Unis</b>

## I/ Introduction. (15 pages)

### I/1 Cadre général du stage.

#### I/1.1 Objectifs.

C'est parce que jamais autant de richesses n'ont été produites ; jamais les écarts n'ont été aussi grands entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien.

Malgré les progrès réalisés durant les dernières décennies, l'extrême pauvreté règne dans les pays à faible revenu et continue de poser un grave problème à la communauté internationale. À l'heure actuelle, plus d'un milliard de personnes vivent avec moins de un dollar par jour. Plus de 750 millions d'êtres humains (dont près de 20 % d'enfants) souffrent de malnutrition. Sur 1.000 enfants nés dans les pays à faible revenu, 116 décèdent avant l'âge de cinq ans, en majorité pour cause de malnutrition ou par suite de maladies dont on peut facilement se protéger dans les pays à revenu élevé.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) fixés par les Nations Unies visent à réduire de moitié la pauvreté entre 1990 et 2015. Comment y parvenir quand les causes de la pauvreté et les raisons de sa persistance sont si complexes, si variées et si mal comprises ?

#### I/1.1.2 Résultats attendus.

J'ai choisi d'aborder la question de la problématique de la lutte contre la pauvreté à travers les activités génératrices de revenu (AGR) et le renforcement des capacités à travers l'exemple du PAREP à Bambey et à St Louis au Sénégal.

Tout d'abord parce que je souhaite m'intéresser à une meilleure compréhension de l'importance de l'accès aux différents services financiers au profit des ménages et des groupements de personnes dans un but de réduction de la pauvreté et de croissance.

Mais également d'observer en quoi le renforcement des capacités, c'est-à-dire l'apport d'une formation aux individus, par laquelle les ressources humaines, de même que les capacités organisationnelles et opérationnelles des institutions, sont améliorées afin de mieux exécuter les fonctions prioritaires, permet de réduire la pauvreté.

Car depuis les années 1990 le PNUD fonde ses analyses sur les notions de capacité, d'opportunités et de potentialités pour expliquer les raisons de la pauvreté (*Rapport mondial sur le développement humain*).

Ensuite parce que le Sénégal fait partie des 19 pays bénéficiaires de l'annulation de la dette selon la décision du conseil d'administration du FMI (Fond Monétaire International) du 25 Décembre 2005.

Ce pays a su montrer une réelle implication dans la lutte contre la pauvreté notamment en élaborant un DSRP (document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP)) qui décrit les politiques et programmes macroéconomiques, structurelles et sociales d'un pays en vue de promouvoir la croissance et de réduire la pauvreté. Il répond également aux besoins en financement externe.

Les gouvernements élaborent le DSRP à travers un processus participatif qui implique la société civile et les partenaires au développement, y compris la Banque mondiale et le Fond Monétaire International (FMI), et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

L'aide de la Banque mondiale et du FMI et l'initiative en faveur des PPTE (pays pauvres très endettés) s'appliquent sur la base de ce document sur la stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Les DSRP doivent répondre aux besoins du pays. Il revient à celui-ci d'élaborer une stratégie chaque trois ans. Mais des changements peuvent être apportés au contenu d'un DSRP à partir d'un rapport d'activité annuel.

Afin de répondre à cette problématique, il est bon de signifier ce qu'englobe la notion de pauvreté à travers la conception du PNUD et de la Banque Mondiale qui sont deux organisations qui participent l'une et l'autre à la lutte contre la pauvreté en subventionnent les Etats en tant que bailleurs de fond.

### I/ 1.1.3 Approche méthodologique

J'ai choisi de mener une enquête auprès de la population pour évaluer l'impact de l'aide apportée sur la réduction de la pauvreté car je voulais me situer par rapport aux bénéficiaires, pour savoir en quoi l'aide apportée contribue –t- elle à réduire ou à atténuer leur situation de pauvreté mais aussi par rapport au bailleur (PNUD) qui fait vivre le programme.

Mais également pour savoir ce que pensent les bénéficiaires, de la manière dont ils perçoivent qualitativement et quantitativement la mission des mutuelles d'épargne et de crédit qui est de favoriser une activité économique en vue de favoriser le développement économique des populations cibles et par la même du programme.

Techniquement, l'enquête reflète l'opinion d'un échantillon de personnes. Le sondage et l'enquête sont donc des outils de valorisation, et ce sont des outils qui aujourd'hui sont parlants. Ressortir en pourcentage, en chiffre, une opinion qui alertera la population permet de démontrer en quelque sorte l'importance d'un projet

Le questionnaire en tant que source d'information permet d'informer sur les besoins et les difficultés des bénéficiaires, les problèmes à traiter, pour cela le questionnaire un l'outil idéal.

### I/ 1.1.4 Annonce de plan.

Afin de répondre à la problématique de la réduction de la pauvreté a travers les AGR (activités génératrices de revenu) et le renforcement des capacités. Nous allons construire un plan autours de cinq parties principales :

**I/ Introduction.**

**II/ Le Contexte de la réduction de la pauvreté au Sénégal.**

**III/ Diagnostic institutionnel et problématique du programme**

**IV/ Analyse critique des résultats clés obtenus.**

**V / Leçons et enseignements tirés au terme du stage.**

## II/ Définition du concept de Pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale.

### II/1 Selon le PNUD

#### I/ Définition des concepts.

##### Le concept de pauvreté.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur le fait que la pauvreté est un phénomène complexe, pluridimensionnel, ne pouvant être réduit à sa simple expression monétaire (c'est-à-dire à un niveau insuffisant de ressources économiques pour vivre de façon décente).

Le PNUD déclare ainsi que « la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel – un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées » [2000a : 34]. De même, la Banque mondiale affirme que la pauvreté a des « dimensions multiples », de « nombreuses facettes » et qu'elle est « la résultante de processus économiques, politiques et sociaux interagissant entre eux dans des sens qui exacerbent l'état d'indigence dans lequel vivent les personnes pauvres » [BM 2000 : 1].

##### Selon le PNUD

Dans le rapport *Vaincre la pauvreté humaine* (2000) du PNUD, un encadré définit spécifiquement l'« extrême pauvreté », la « pauvreté générale » et la « pauvreté humaine ». Ainsi, « une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels – habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux [...].

Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires – tels l'habillement, l'énergie et le logement – et alimentaires ».

La « pauvreté humaine », quant à elle, est présentée comme l'« absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée » [PNUD 2000a : 19].

Le PNUD évoque également dans ce rapport la pauvreté monétaire, sans toutefois en donner une définition précise. Un examen rapide des définitions données ci-dessus permet cependant d'affirmer que la pauvreté monétaire englobe la pauvreté extrême (également appelée pauvreté absolue) et la pauvreté générale (ou pauvreté relative) : les nuances entre ces deux types de pauvreté renvoient au seuil monétaire – ou de revenu – adopté. La pauvreté monétaire relève plutôt de la démarche de la Banque mondiale, alors que la pauvreté humaine semble être un concept spécifiquement onusien. Quelques clarifications s'imposent.

La pauvreté humaine est intrinsèquement liée à la notion de développement humain, qui voit le jour au début des années quatre-vingt-dix, à la suite des travaux d'Amartya Sen<sup>1</sup>. Le développement humain représente, selon les termes du PNUD, l'élargissement des possibilités et des choix offerts aux individus. Plus précisément, « les trois possibilités essentielles sont celles de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des connaissances et un savoir, et de pouvoir accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes ». C'est par rapport au développement humain que la pauvreté humaine est définie : « [elle] signifie la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain, à savoir vivre une vie longue, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d'autrui » [PNUD 1997 : 15-16].

Pour nous faire une idée un peu plus précise sur la manière dont le PNUD appréhende la pauvreté, présentons l'indicateur qu'il emploie pour la mesurer : l'IPH (indicateur de pauvreté humaine). Celui-ci est centré sur les « déficits rencontrés dans les trois domaines essentiels de l'existence humaine » [*ibid.* : 15].

Comme l'explique le PNUD, dans les notes techniques du *Rapport mondial sur le développement humain* consacré à la pauvreté (1997), cet indicateur « se concentre sur trois aspects essentiels de la vie humaine déjà envisagés dans le cadre de l'IDH [indicateur de développement humain] : – longévité, instruction et conditions de vie décentes – mais envisage ces aspects sous l'angle des manques. [...] dans le calcul de l'IPH, les insuffisances en termes de longévité sont représentées par le pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de 40 ans (P1) et le manque d'instruction est traduit par le pourcentage d'adultes analphabètes (P2). Quant au manque de conditions de vie décentes au niveau économique en général, il est représenté par un sous-indicateur composite comprenant lui-même trois variables : le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable (P31), celui des personnes privées d'accès aux services de santé

(P32), et celui des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (P33). Le sous-indicateur composite P3 s'obtient en calculant la moyenne arithmétique des trois variables P31, P32, P33 » [PNUD 1997 : 141]. On calcule ensuite l'IPH en faisant la moyenne arithmétique des trois indicateurs P1, P2 et P3.

Contrairement à l'IDH dans lequel les conditions de vie sont mesurées par le PIB réel par habitant, l'IPH n'intègre pas la dimension « monétaire » de la pauvreté. Dans ce même rapport, le PNUD justifie son choix de la manière suivante : « Le PNB pris en compte dans l'IDH est en fait un amalgame des moyens publics et privés, les services publics étant financés à partir du revenu national dans son ensemble. Le revenu privé ne saurait rendre compte correctement des ressources économiques dont un individu peut profiter, lesquelles comprennent des services publics essentiels (tels que les infrastructures médicales et l'approvisionnement en eau potable). » [Ibid. : 19] Puisque les individus peuvent également bénéficier des services publics, un indicateur reposant uniquement sur le revenu privé aurait pour conséquence la surestimation de la pauvreté.

#### Selon la Banque mondiale.

Cette institution ne parle pas explicitement, comme le PNUD, de « pauvreté humaine ». Bien qu'elle ne donne pas de définition précise des types de pauvreté qu'elle analyse, son raisonnement distingue pauvreté absolue et pauvreté relative. La pauvreté absolue correspond à un niveau de revenu nécessaire pour assurer la survie des personnes. En général, ce seuil est calculé en fonction d'un régime alimentaire de base. La pauvreté relative, quant à elle, reflète une conception plus axée sur la répartition des revenus ; elle signifie avoir « moins que les autres ». Cette notion renvoie au niveau de revenu nécessaire pour participer à et vivre dans une société particulière (logement, habillement...). Les types de pauvreté abordés par la Banque mondiale sont donc particulièrement centrés sur l'aspect monétaire.

Toutefois, la Banque mondiale ne s'en tient pas à cette analyse simpliste. Elle n'omet pas d'évoquer les interrelations entre les différentes facettes de la pauvreté, et explique que l'étude approfondie de certains secteurs – ou domaines – est fondamentale pour saisir la pauvreté dans sa complexité. Ces domaines sont la santé et l'éducation, la vulnérabilité (l'incertitude et le risque frappant particulièrement les populations pauvres), le manque de parole (*voicelessness*) et le manque de pouvoir (*powerlessness*).

Pour évaluer ces divers domaines, la Banque mondiale passe en revue une série d'indicateurs ou « pistes de réflexion » possibles. En ce qui concerne la santé, l'indicateur retenu est quasiment le même que celui du PNUD. Elle opte en effet pour le taux de mortalité infantile, et celui des moins de 5 ans. Dans le domaine éducatif, les indicateurs adoptés sont soit le taux d'inscription brut, soit, lorsque les données sont disponibles, le taux d'inscription net.\*

En ce qui concerne le manque de parole (*voicelessness*) et le manque de pouvoir (*powerlessness*), elle admet d'emblée qu'ils sont difficiles à quantifier. Elle évoque néanmoins des démarches possibles, et invite le lecteur à se reporter à un encadré où il est dit que des « groupes de discussion » peuvent être très fructueux pour comprendre ce que les pauvres revendiquent. Elle explique en effet qu'au sein de tels groupes, « les personnes pauvres ont discuté d'un ensemble d'institutions importantes dans leur vie quotidienne et identifié ensuite les critères décisifs pour leur évaluation ». Les critères évoqués sont les suivants : « la confiance, la participation, la responsabilité (*accountability*), l'aptitude à s'unir, la réactivité (*sensibility*), le respect, l'équité et l'impartialité (*fairness*), la bienveillance, l'écoute et l'amour. Les personnes pauvres ont défini ces critères avec des termes simples et clairs avant de noter les institutions » [*ibid.* : 21]. On s'attendrait à ce que la Banque mondiale explicite cette méthode d'évaluation ou à ce qu'elle en donne les résultats. Or, il n'en est rien.

Pour déterminer la catégorie des *income-poor*, elle fixe des seuils de pauvreté. Le seuil retenu pour évaluer la pauvreté « absolue » est mieux connu sous le nom de « seuil de \$ 1 par jour » (en réalité il correspond à un niveau de \$ 1,08 selon les prix de 1993). Il est ensuite traduit en un seuil « national » (c'est-à-dire en monnaie locale) par le biais d'une formule de parité du pouvoir d'achat. La Banque mondiale retient aussi un seuil supérieur, connu sous le nom de « \$ 2 par jour », égal au double du seuil précédent. Le choix de l'un ou de l'autre dépend du niveau de développement. S'agissant des pays à revenu intermédiaire, comme l'Amérique latine ou certains pays d'Asie, le second seuil est considéré comme étant un meilleur indicateur de la pauvreté réelle des populations. Le premier seuil est, quant à lui, adapté aux pays les moins avancés, dont l'Afrique subsaharienne.

### II/3. Grilles d'analyse de la pauvreté

#### II/3.1 La notion de capacité

Depuis 1990, le PNUD fonde ses analyses sur les notions de capacité, d'opportunités et de potentialités. C'est ainsi qu'on lit dans le *Rapport mondial sur le développement humain* (1997) :

« Selon le concept de capacité, la pauvreté d'une existence ne tient pas uniquement à l'état d'indigence dans lequel une personne se trouve effectivement, mais également au manque d'opportunités réelles – pour des raisons sociales ou des circonstances individuelles – de bénéficier d'une existence qui vaille la peine d'être vécue et qui soit considérée à sa juste mesure. Dans la notion de capacité, l'accent est mis sur les potentialités qu'un individu est en mesure ou non de réaliser, en fonction des opportunités dont il dispose. Ces potentialités désignent tout ce qu'un individu peut souhaiter faire ou être, par exemple, vivre longtemps, être en bonne santé. L'approche de la pauvreté en termes de capacités se concentre sur des états possibles (potentialités), tout en distinguant lorsque c'est possible, le choix qu'un individu possède mais néglige délibérément » [PNUD 1997 : 17]

Le concept de capacité nécessite quelques éclaircissements. Pour le PNUD, une personne n'est pas uniquement pauvre en raison de son manque de revenus ou de moyens matériels (l'indigence), mais aussi en raison du manque de choix dont elle dispose effectivement. Dans ce cadre, les capacités « reflètent la liberté de réaliser des potentialités » [*ibid.* : 14].

### II/3.2 Les facteurs de production

Les facteurs de production se scindent en trois types de « capital » : le capital physique, le capital financier et le capital social. En ce qui concerne le capital physique, le PNUD s'intéresse tout particulièrement au droit foncier et à la répartition des terres en fonction de leur nature ou de leur qualité. S'agissant du capital financier (les ressources financières), la pauvreté résulterait de « la difficulté d'accès et de la mauvaise distribution du crédit et de l'épargne. En effet, le crédit et l'épargne constituent des ressources essentielles pour les pauvres, leur permettant ainsi de saisir les occasions offertes par le marché » [PNUD 1999 : 115]. Enfin, pour ce qui est du capital social (notamment la santé et l'éducation), le PNUD évoque la problématique de la pauvreté et de l'exclusion. Pour lui, « l'aptitude des individus à tisser des liens constitue une autre forme de ressource de première importance, un capital social dont les manifestations premières se retrouvent dans la famille et la collectivité ». En ce qui concerne les facteurs de production, la question de la réforme agraire mise à part, le PNUD propose de raisonner en termes de « manques de droits d'accès à ». Il n'est pas question de porter atteinte à la structure de la propriété des actifs, mais d'accroître leur « accessibilité » aux populations pauvres.

### II/3.3 Les systèmes politiques des pays.

La troisième cause structurelle réside dans ce que le PNUD appelle l'« inégalité d'accès aux opportunités de sortir de la pauvreté ». Ce sont là unes des causes du sous-développement, cela entraînent des « déficits en matière de gouvernance et d'habilitation de la population » [ibid. : 118]. Cette notion de gouvernance est un élément central de la stratégie de lutte contre la pauvreté mise en avant dans le rapport *Vaincre la pauvreté humaine* (2000). À la source de la pauvreté, il y aurait des systèmes législatifs et institutionnels particuliers qui

entraveraient la prise en compte des intérêts des pauvres dans les processus de décision (leur participation) et contribuerait à l'aggravation de la pauvreté. Des politiques efficaces doivent impérativement prendre en compte la promotion d'une large participation politique, l'obligation de rendre des comptes, la transparence de l'action des pouvoirs publics et la prise en compte des aspirations des groupes défavorisés. » [Ibid. : 119].

En bref, la grille d'analyse du PNUD tourne autour des notions de capacité, d'opportunités et de potentialités. Concrètement, les causes de la pauvreté avancées par cette organisation renvoient à des inégalités en termes de « droits d'accès à », aux choix réels ou opportunités dans certains domaines considérés comme essentiels. Alors que la Banque Mondiale, elle parle de pauvreté relative liée au revenu, mais aussi à la santé, à l'éducation, et à la vulnérabilité des individus.

#### II/3.4 La bonne gouvernance.

Le rapport du PNUD sur la pauvreté (2000) concentre son attention sur les réformes en matière de « gouvernance » (soit les structures politiques et institutionnelles des pays).

Pour le PNUD, la gouvernance est la clef de voûte des politiques nationales de lutte contre la pauvreté. C'est le « chaînon manquant » qui expliquerait les maigres résultats en matière de réduction de la pauvreté, malgré la multiplication des programmes mis en place depuis dix ans. Dans un encadré consacré à la « gouvernance humaine », il est écrit qu'elle « englobe les méthodes que les sociétés utilisent pour distribuer le pouvoir, et gérer les ressources et les problèmes d'ordre public » [PNUD 2000a : 56]. Elle relève de trois principes : la maîtrise (ou la participation des pauvres aux processus de décision politique), l'équité (l'égalité des chances) et la responsabilité (le degré de « transparence » des structures politiques, leur mode de fonctionnement, leur caractère « comptable » ou « responsable » face aux citoyens).

Un certains nombres de reformes sont à envisager, notamment d'ordre politiques s'articulant autour d'un vaste ensemble de mesures telles que la lutte contre la corruption, l'instauration de la démocratie (pour agir sur le fonctionnement des institutions) ou la décentralisation (pour changer la structure de ces institutions). Afin que la bonne « gouvernance » soit effective.

### II/3.5 Les outils de lutte contre la pauvreté.

#### II/3.5.1 Les AGR (Activités génératrices de revenus).

D'une manière globale l'objectif noble des AGR est l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des populations. En partant du postulat que les populations vulnérables prennent ces initiatives de développement, elles vont contribuer à l'émergence d'une société civile responsable et dynamique capable de définir et de formuler ses propres orientations et d'utiliser les dispositifs institutionnels existants comme les communes rurales, les municipalités, les services techniques et les ONG.

La finalité est d'inverser le processus actuel intervenant extérieur/population locale et de donner ainsi une place centrale à ces populations aux structures qu'elles mettent elles-mêmes en place.

En l'occurrence, la finalité de toute AGR est le développement local durable dans toutes les localités de la nation, par l'amélioration de la situation économique et sociale des groupements de la population. Cela, ne peut se faire qu'à travers :

- ▶ La constitution des " groupes organisés et/ou groupe d'intérêts" susceptibles et capable de mettre en place et de gérer collectivement une activité génératrice de revenus ;
- ▶ Le développement de nouvelles ressources économiques dans la production, la transformation et la commercialisation des produits (agriculture, élevage, et artisanat) ;
- ▶ Le renforcement des capacités de gestion et d'organisation collective des groupes concernés à travers la formation.

Précurseur en la matière, Muhammad Yunus est le « père » du micro- crédit. Sa devise : " Les pauvres sont souvent plus dignes de crédit que les riches car ils tiennent à rembourser leurs dettes. Et le droit au crédit pour tous doit être reconnu comme un droit fondamental de l'homme."

Né en 1940 à Chittagong, Muhammad Yunus a été éduqué dans sa ville natale, il a fait des études supérieures aux Etats-Unis et obtient un doctorat à l'université Vanderbilt (Tennessee). En 1972, il prend la tête du département de l'Economie à l'université de Chittagong. En 1976, il crée ce qui deviendra par la suite la Grameen Bank.

la Grameen Bank (grameen = village), a pour vocation d'accorder des crédits à ceux qui sont habituellement exclus du système bancaire, c'est-à-dire les plus pauvres jusque-là dépendants des usuriers. Son fondateur était parti du principe qu'une somme minime d'argent, par exemple le montant nécessaire à l'achat d'une machine à coudre servant à confectionner des chemises à vendre est souvent suffisant pour démarrer ou développer une activité, particulièrement dans les campagnes.

### II/3.5.2 Le concept de Renforcement des capacités.

On peut parler aujourd'hui d'un nouveau cadre conceptuel pour le renforcement des capacités en Afrique.

Ce nouveau cadre conceptuel met l'accent sur le double objectif d'amélioration de l'efficacité de l'Etat et de promotion de l'intégration sociale. Contrairement au passé, le nouveau cadre conceptuel de renforcement des capacités et un processus à long terme , pouvant rarement débouche sur des résultats rapides grâce a des raccourcis. Ili s'agit par-dessus tout d'un plan d'action axé sur le pays qui fait fond sur un solide esprit d'initiative des dirigeants conjugué avec une vision et des stratégies claires – et sur des capacités , les atouts et les systèmes existants.

Le renforcement des capacités peut être défini comme l'apport d'une formation aux individus, par laquelle les ressources humaines, de même que les capacités organisationnelles et opérationnelles des institutions, sont améliorées afin de mieux exécuter les fonctions prioritaires, permet de réduire la pauvreté.

## II/ Le Contexte de la réduction de la pauvreté au Sénégal.

### II /1. Présentation du Sénégal : Situation socio-économique.

Le Sénégal pays sahélien, classé par le rapport sur le développement humain de 2001, 145<sup>eme</sup> sur 162 pays avec un indice global de 0,423. Compte 9,68 millions d'habitants dont 53 % des femmes.

En 2005, le Sénégal a réalisé des performances économiques dans la plupart des ses secteurs d'activités, avec un taux de croissance du PIB réel de l'ordre de 5,3%, une inflation maîtrisée de l'ordre de 1,5% annuel depuis 2000. Malgré ses efforts économiques, le Sénégal reste toujours classé parmi les pays les plus pauvres du monde.

Ces performances justifient la décision du Conseil d'Administration du FMI lors de la réunion du 21 Décembre 2005 , d'effacer intégralement la dette du Sénégal d'un montant de 80 milliards de FCFA, contactée avant la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2005.

Pour renforcer cette stabilité le Ministère des finances avait décidé d'orienter ressources issues de l'annulation de la dette vers les dépenses d'infrastructures, de soutien à la croissance accélérée, ceci afin d'atteindre les ODM (Objectifs de Développement du Millénaire).

Cependant, la bataille de la pauvreté et du développement est loin d'être gagnée. Surtout dans les zones rurales où les niveaux de pauvreté sont plus élevés que dans les zones urbaines (57,5% contre 43,3%).

D'après l'analyse de la situation par le Programme des Nations Unis pour le Développement certaines régions sont plus touchées que d'autres telles que la région de Ziguinchor et de Kolda.

Le Comité Local pour le Développement qui s'est tenu en Mai 2006 au Sénégal dans le cadre de la coopération du pays avec le PNUD pour la période 2007/2011, a relevé que le Sénégal était encore à la traîne dans le domaine de l'éducation, notamment primaire. Même si le taux brut de scolarisation à 82,5% en 2005, l'écart entre les garçons (82,4%) et les filles (77,50%) reste importants. L'analphabétisme, même s'il recule touche encore 62,2% de la population en 2005, dont 71,2% de femmes.

**Le Comité a noté une amélioration de la situation sanitaire qui atteste d'une certaine amélioration des conditions de survie de la mère et de l'enfant, en effet, note le PNUD le taux de mortalité infanto juvénile est passé de 145,3% en 1997 à 121% en 2005, et de mortalité infantile de 70% à 61% sur la même période.**

**Concernant le VIH Sida, le Sénégal a réussi à maintenir le taux de prévalence autours de 0,7%. Par contre, le PNUD note une subsistance des contraintes dans la lutte contre le paludisme. De même, il est indiqué une persistance de la précarité des conditions d'hygiène individuelles et collectives, et d'assainissements. 72,9% de la population ont accès à l'eau potable en 2005 et seuls 56,15% de la population ont un accès à l'assainissement, on note aussi l'accroissement des disparités intra urbains entre quartiers riches et pauvres.**

**En terme d'infrastructures physiques tels que le transport, le PNUD décèle des faiblesses au niveau de leur développement. Les télécommunications étant une exception à cette situation générale.**

**Dans le secteur de l'énergie, le PNUD décèle relève le déficit de la production et la mauvaise qualité du service. Une situation, qui, peut entraîner des conséquences négatives sur les prévisions de croissance. En zone rurale, l'accès à l'électrification est jugé encore faible (moins de 15% en 2005). Ce qui constitue un obstacle au développement économique et humain du Sénégal.**

**En matière d'emploi, on note une faiblesse de l'offre d'emploi dans le domaine formel ou moderne, avec un taux de chômage de l'ordre de 9,6%. Le chômage et le sous - emploi affectent 40% des jeunes de la tranche d'age de 20 à 35 ans.**

**60% de la population vit en milieu rural, l'agriculture est le principal emploi et la principale source de revenu. Cependant, qualitativement, elle reste extensive fortement marquée par la variabilité pluviométrique, la saturation et la dégradation des terroirs et par des contraintes d'ordre structurel et économique.**

**Pour toutes ces raisons la disponibilité brute moyenne de céréale par habitant est de 105kg alors que la norme fixée par la FAO est de 185 kg par habitant. En conséquence le Sénégal doit importer 40% chaque année de ses besoins en céréales.**

## II/2. Le Sénégal dans la lutte contre la pauvreté

### II/2.1 Contexte national de la lutte contre la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté constitue un axe prioritaire du développement du Sénégal, visant à réduire la précarité des conditions de vie des populations les plus démunies et à relever le niveau de développement des ressources humaines.

Dans ce cadre et en rapport avec l'admission du Sénégal à l'Initiative PPTE, le Gouvernement s'est donné comme objectif de concevoir et mettre en œuvre une approche intégrée du problème de lutte contre la pauvreté en élaborant un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), à travers un processus participatif large qui encourage l'appropriation par le pays de la stratégie et de sa mise en œuvre, et le développement de partenariats entre l'État, les acteurs locaux et les partenaires au développement.

Ce Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté se base sur le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) élaboré par le gouvernement du Sénégal qui a été présenté à l'agence internationale de développement (AID) et le Fond Monétaire International (FMI) en juin 2000. Le document est le fruit des consultations participatives à grande échelle à tous les niveaux de développement. Le DSRP décrit ces consultations, la nature de la pauvreté au Sénégal et présente les objectifs de réduction de la pauvreté à atteindre dans les trois prochaines années.

Cette volonté de réduire la précarité des conditions de vie des populations s'est traduite par l'adoption par le Gouvernement du Sénégal du Programme National de Lutte contre la Pauvreté.

#### II/2.1.1 Le PELCP (Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté)

C'est dans ce cadre que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a apporté un appui institutionnel au Gouvernement du Sénégal à travers le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) qui arrivé à terme le 30 Juin 2002 .  
Avec un coût global de : 04 Milliards de Francs CFA

Régions couvertes : Dakar, Diourbel, Tambacounda et Saint-Louis

Durée : 3 ans



C'est après la clôture du Projet au mois de juin 2002 avec une phase transitoire jusqu'en avril 2003 qu' a été mis en place le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) d'un coût de 4.500.000 \$ US mis en place au mois de janvier 2004 et couvrant les régions de Saint-Louis, Diourbel, Tambacounda et Ziguinchor.

Bilan des activités réalisées par le programme élargi de lutte contre la pauvreté (PELCP/PNUD) 2003 :

#### II/2.1.1.1 Au niveau de l'appui aux collectivités locales

##### 1.1 Mise en place des Plans Régionaux de Développement

Intégré (PRDI) à Saint-Louis, Diourbel et Tambacounda ;

1.2 Mise en place dans 45 collectivités locales d'un système de planification participative qui a abouti à un programme d'investissement prioritaire dans chacune des localités ;

1.3 Mise en place des Plans de Développement des quartiers (PDQ) accompagnés de plan d'action prioritaire dans les quartiers de Gourel Djadjie et Camp Navétanes de Tambacounda, de Ndayane à Diourbel, des Eaux et Claires, Diaminar et Khor à Saint-Louis ;

1.4 Réalisation de onze Plans Locaux de Développement (PLD) dans les arrondissements du Département de Bambey ;

1.5 Financement de l'assainissement urbain de la commune de Bambey ;

1.6 Réalisation du Plan d'Urbanisme de Référence (PUR) à Bambey ;

1.7 Réalisation d'un guide du conseil municipal ;

1.8 Formation des élus locaux sur les lois de la décentralisation et la gestion des budgets ;

#### II/2.1.1.2 Formation technique et professionnelle des cibles sur les filières porteuses

##### 2.1 Formation technique et professionnelle des bénéficiaires sur :

- Transformation des fruits et légumes ;
- Transformation des produits laitiers et carnés ;
- Fabrication de savons ;
- Teinture et sérigraphie ;
- Tannerie ;

- Poterie.

**Formation dans le secteur agro pastoral :**

- sur les nouvelles techniques agricoles ;
- sur les techniques d'embauche bovine et ovine pour reconstitution du cheptel décimé par les intempéries et l'accroissement de la production de viande et de lait ;
- Sur la porcherie
- Sur le maraîchage

Formations techniques sur la gestion des projets, la gestion financière et comptable des activités, la négociation, les évaluations et les IEC au profit des MPE et des promoteurs individuels.

Création d'un fonds d'appui aux initiatives locales (FAIL) d'un montant de près de 400 millions de F CFA dans les communautés rurales de Lambaye, Baba Garage et à Kéniaba (Tambacounda) au profit des populations rurales pauvres. Le FAIL est un mécanisme qui permet aux populations bénéficiaires de pouvoir lier AGR et GRN pour préserver l'environnement et accroître leur revenu.

Mise en place d'un Fonds d'Appui aux Initiatives Locales pour l'Environnement Urbain (FAILEU) dans la commune de Bambey pour le financement des activités génératrices de revenus et pour l'enlèvement des ordures ménagères de la ville de Bambey.

Mise à la disposition de l'ASACASE d'un fonds de 60 Millions pour le financement des activités génératrices de revenus sous forme de crédit revolving dans les zones de Diourbel et Guinaw-rail, 301 micro-projets ont été financés et 456 emplois créés au 31 Juillet.

Mise en place d'une petite unité de Tannerie à Ndingy par le groupement des femmes de la localité et création d'une autre unité de tannerie à Diourbel.

Création d'unités de savonnerie, à Saint-Louis, Tambacounda, Diourbel et Guinaw-rail par les groupements de femmes.

**2.10 Création d'unités de transformation de jus de fruits à Guinaw-rail, Saint-Louis, Tambacounda et Touba.**

**2.11 Création d'unités de teinture à Saint-Louis, Tambacounda, Diourbel et Guinaw rails par les groupements de femmes.**

**2.12 Création d'une unité de poterie, Tambacounda pour la valorisation des métiers traditionnels.**

**2.13 Création d'étables laitières et d'embouche bovine et des porcheries pour les groupements et promoteurs identifiés dans la région de Tambacounda.**

**Mise en place, avec l'ONUDI, dans le cadre du programme intégré, de mécanismes d'appui aux MPE dans la région de Saint-Louis avec la création de projets pilotes dans la transformation des produits halieutiques et agro-alimentaires.**

#### **II/2.1.1.3 Réalisation d'infrastructures à Bambey et Diourbel :**

- **Construction de trois salles de classe à Ndayane et à Diourbel ;**
- **Construction de la ferme pilote de Mérina DIOP avec un forage équipé d'un château d'eau et d'un système d'adduction d'eau reliant le forage et la ferme pilote sur 3 km ;**
- **Mise en place d'un système de collecte et de gestion des ordures ménagères en coopération avec le LIFE à Bambey et à Diourbel.**

#### **II/2.1.1.4 Réalisation d'infrastructures à Saint-Louis :**

- **Réfection des salles de classes, fabrication de tables bancs et du mobilier de bureau des maîtres à l'école de Khor à Saint-Louis ;**
- **Réfection de la maison de quartier des Eaux claires/Diaminar ;**
- **Constructions de mur de clôture des écoles de Tarédji/Podor et Thiangaye ;**
- **Constructions de deux cases de santé à Thiélaw Wallo et Namardé Diéri dans l'arrondissement de Ndioum ;**

- Construction d'un poste de santé à Tarédji Donaye ;
- Construction du marché à Tarédji-Donaye ;
- Forage de deux puits hydrauliques à Alingo et Ganina.

## II/2.2 Le PALPICS

C'est ainsi que les deux institutions PNUD et ICS se sont engagées pour la formulation et la mise en œuvre d'un partenariat de type novateur visant à impulser une dynamique du développement intégré au niveau des trois Communautés Rurales . Un Protocole d'accord a été signé à cet effet en octobre 2001.

Les ICS avaient mis à la disposition du PNUD une enveloppe de 700.000 dollars américains sur trois ans pendant que le PNUD a alloué un budget initial de 100.000 dollars. Ce partenariat traduit de manière concrète une des nouvelles orientations du PNUD qui fait de l'alliance stratégique avec le secteur privé un des axes privilégiés de la lutte contre la pauvreté. Le Bureau International du Travail a été choisi comme agent d'exécution, compte tenu de sa riche expérience multiforme dans la gestion de l'entreprise. Les activités du projet ont démarré au mi -juillet 2002.

## II/2.3 Le Fond de développement local de Kédougou

Le FENU en partenariat avec le PNUD et le Gouvernement du Sénégal avait mis en place des mécanismes de lutte contre la pauvreté qui se sont matérialisés par la mise en place d'un outil d'aide à la planification du développement local et du financement décentralisé et un volet micro - Finance pour la région de Tambacounda.

Signé en mai 1997, le FDL de Kédougou n'a démarré effectivement qu'en janvier 1998. Celui s'est terminé officiellement à la fin du mois de décembre 2001. Son budget était de 4.434.000 dollars provenant essentiellement du PNUD et du FENU.

Le projet s'était alors fixé cinq (5) objectifs :

- Améliorer la capacité des conseillers ruraux à identifier, à concevoir et à gérer leurs projets d'investissement selon un processus participatif de programmation pluriannuelle ;
- Promouvoir des outils de financement adaptés au besoin des communautés rurales ;
- Améliorer les capacités de gestion financière communale et de gestion des infrastructures par un programme adapté de formation des élus locaux , des responsables des organisations communautaires de base et du secteur privé ;
- Créer des opportunités de création de revenus et de valorisation du patrimoine communal à travers des composantes d'investissement et de formation ;
- Susciter auprès de l'administration centrale une meilleure harmonisation des outils de financement des communautés rurales.

## **II/3.2 Cadre spécifique du PAREP.**

### **II/3.2.1 Présentation du PAREP.**

#### **Le contexte de la démarche.**

Depuis 1997 le gouvernement du Sénégal reçoit l'appui du PNUD dans le cadre de ses actions de lutte contre la pauvreté avec notamment la mise en œuvre en 1998 du projet SEN/97/003 « Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) ». Les actions menées à ce jour ont conduit à d'importants acquis grâce à des activités comme l'appui au pilotage stratégique, la promotion des moyens d'existence durable au niveau des zones de concentration, la promotion d'un réseau de partenariats.

Le PAREP s'inscrit dans le contexte de la fin du PELCP en 2003, dans le cadre de la capitalisation des acquis du précédent programme et de la mise en œuvre de la stratégie de la réduction de la pauvreté.

#### **Financement du programme :**

<b>PNUD :</b>	<b>4 809 886 Dollars</b>
<b>Grand Duché de Luxembourg :</b>	<b>568 664 Dollars</b>
<b>Gouvernement du Sénégal :</b>	<b>400 000 Dollars</b>
<b>TOTAL Financement :</b>	<b>5 778 550 Dollars</b>

**Agent gouvernemental d'exécution : Ministère de la femme, de la famille, du développement social et de la solidarité nationale.**

**Objectifs du Programme :**

**Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) vise à atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement que sont :**

- ❖ **La création d'un environnement pour le Développement Humain Durable (DHD) ;**
- ❖ **Mise en œuvre de politiques et stratégies de développement économiques et sociales axées sur la réduction de la pauvreté, développement durable des ressources de l'environnement pour réduire la pauvreté humaine ;**
- ❖ **Promotion des statuts de la femme et de l'égalité des genres.**

**Stratégie d'intervention :**

**La stratégie d'intervention du PAREP s'inscrit dans celle du gouvernement du Sénégal, qui est de prendre en considération le profil de la pauvreté urbaine et rurale tel qu'il ressort du Diagnostic de la pauvreté et des différents travaux réalisés dans le cadre du DSRP.**

**En effet, la stratégie adoptée revient à :**

- ❖ **Promouvoir les opportunités de création de richesses au Sénégal ;**
- ❖ **Organiser l'égalité des chances dans la concrétisation de ces opportunités, notamment à travers le renforcement des capacités des populations pauvres ;**
- ❖ **Assurer la protection des groupes vulnérables.**

**D'où ce qui en découle ...**

**Objectif général de la mission :**

**Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les zones d'intervention**

**Objectifs Spécifiques :**

- ❖ **Améliorer l'accès aux services sociaux de base des populations pauvres des zones ciblées.**

- ❖ Promouvoir les activités génératrices de revenus aux profits des populations pauvres.
- ❖ Favoriser l'accès des populations pauvres aux services de la micro finance ( à travers le FDL .
- ❖ Améliorer les capacités des groupes cibles.
- ❖ Assurer un suivi évaluation participatif et opérationnel du projet.

**Axe d'intervention :**

- ❖ Le PAREP apporte un appui au pilotage stratégique au niveau national de la SRP (Stratégie de Réduction de la Pauvreté) et du Développement Durable par les consolidations du dialogue pour le Développement Humain Durable (DHD); le Renforcement des capacités de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté; - l'amélioration de la coordination opérationnelle des programmes de lutte contre la pauvreté par la mobilisation des ressources.
- ❖ Finalisation et réplique des projets pilotes de promotion et des moyens d'existence durable dans les zones dans les zones de concentration géographique à partir des antennes régionales.

**Zones d'intervention :**

- ❖ Axe Louga - St Louis – Matam
- ❖ Axe Bambey – Fatick – Malem Hodar
- ❖ Axe Tamba – Kédougou – Bakel.
- ❖ Axe Zinguinchor – Bignona – Oussouye.

**Cible :**

Catégories marginalisées et groupes vulnérables (femmes, jeunes, enfants, handicapés, personnes de troisième âge, personnes déplacées et réfugiées...), à travers leurs organisations :

- ❖ GIE : Groupement d'Intérêt Economique
- ❖ GPE : Groupement de Promotion Economique
- ❖ CVD : Comité Villageois de Développement
- ❖ CIVD : Comité Intervillageois de Développement
- ❖ PVVIH : Personnes vivant avec le VIH Sida

### **Approche :**

- ❖ **L'approche par la demande ;**
- ❖ **La participation avec la responsabilisation des communautés ;**
- ❖ **Le renforcement des capacités techniques et managériales des bénéficiaires ;**
- ❖ **La contractualisation avec les agents de réalisation à travers le « Faire – Faire »**
- ❖ **Le renforcement de la communication et du suivi évaluation.**

### **Principes du PAREP.**

- ❖ **Approche Genre à travers l'équité et l'égalité**
- ❖ **L'environnement par la sauvegarde des écosystèmes et cadre de vie**
- ❖ **Lutte contre le Sida**
- ❖ **La transparence et la célérité dans toutes les actions**
- ❖ **La participation des communautés par leur implication**
- ❖ **La complémentarité et la synergie avec les autres acteurs**
- ❖ **La proximité des zones d'intervention.**

### **II/3.2.2 La zone de Bambey : stratégie de la promotion des AGR et des Renforcements des capacités dans la lutte contre la pauvreté.**

#### **II /3.2.2.1 La situation de la pauvreté dans la zone d'intervention de l'antenne de Bambey.**

**La zone de Bambey est couverte par trois régions situées dans l'axe d'intervention Bambey-Fatick-Malem-Hodar : Diourbel, Fatick et Kaolack.**

**Une analyse comparative de l'ensemble des 11 régions au niveau de la situation de pauvreté selon le pourcentage des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (ESSAM II : moins de 2400 calories par jour) laisse apparaître que deux des trois régions font partie des régions les plus pauvres avec pour Diourbel 61,5% et Kaolack 65,3% contre 48,4% pour la moyenne nationale ; la région de Fatick , quand à elle fait partie des régions moyennement pauvres avec 46,3%, taux moins élevé que la moyenne nationale ; cependant , les régions de Dakar avec 33,6%, Louga , 36,2% et St Louis et Matam 41,2% sont moins pauvres .**

**Au-delà du taux fondé sur la non satisfaction des besoins inférieurs à 2400 calories par jour, c'est la satisfaction de besoins essentiels fondés sur l'absence d'avoir , de savoir, et de pouvoir qui constitue un déterminant plus significatif .**

**Une approche de la perception que les populations ont de la pauvreté se résume :**

- à la difficulté de se nourrir ;
- au manque de travail donc de revenus ;
- au manque de soins ;
- au manque de logement décent avec notamment l'absence ou l'insuffisance d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, etc.

Dans son rapport à mi-parcours l'aout 2006, l'antenne fait un état des lieux de ses activités. Les activités de l'antenne avaient été prévues dans le PTA (Plan de Travail Annuel), précédé par un ciblage en vue de déterminer les zones d'intervention et le choix des activités.

Les activités de Bambey conformément aux objectifs fixés visent la promotion des moyens d'existence durable pour une réduction significative de la pauvreté dans la zone d'intervention.

#### II/3.2.2.2.1 La méthodologie de ciblage.

Le processus de ciblage avait démarré avec la rencontre des autorités régionales (gouverneurs de régions, Président de conseils régionaux).

Le Service de la Statistique et de l'Agence Régional du Développement (ARD) ont grandement contribué à dégager le profil de la pauvreté et à disposer d'orientations indicatives sur quelques collectivités locales.

#### II /3.2.2.2 Etat des réalisations du PAREP à Bambey.

##### II/3.2.2.2.1 Le contexte de l'encadrement des mutuelles.

Lors du démarrage des premiers financements en 2000, il n'existait pas de mutuelle d'épargne et de crédit dans les communautés rurales de Baba Garage, Ngoye et Lambaye. Compte tenu de la demande pressante des populations cibles, le PELCP avait pris l'option de procéder aux financements directs des bénéficiaires à travers les Comités Inter-villageois de Développement (CIVD) qui sont des structures faitières regroupant les comités villageois de développement. .

A cet effet, le réseau Afrique 2000 avait été choisi comme partenaire chargé de l'octroi du crédit et de l'encadrement des bénéficiaires. Cependant, du fait de l'étendue de la zone, le réseau Afrique 2000 avait sous traité avec deux opérateurs à savoir Mutualité et Développement et Action Humaine pour le Développement Intégré du Sénégal (AHDIS), pour

le suivi sur le terrain des différents projets financés. C'est dans ce cadre que l'opérateur Mutualité et Développement était chargé du suivi de 13 projets contre 8 projets pour AHDIS dans la communauté rurale de Baba Garage.

Avec la création des comités inter villageois de développement, des séances de formation ont été organisées pour les bénéficiaires avec l'appui du PELCP dans les activités génératrices de revenus.

Le CIVD était chargé de recouvrer les crédits et de procéder à la rotation du fonds de refinancement. Les prêts accordés étaient d'une durée de deux ans, ce qui devait coïncider avec la fin du Programme et des contrats signés avec les partenaires. Toutefois, il importe de signaler que les CIVD n'ont pas pu assurer la continuité des recouvrements.

**II/3.2.2.2 Le contexte de la structuration et de la mutualisation des mutuelles d'épargne et de crédit avec le partenariat d'A.J.C.O.D.E.V. :**

La création de mutuelles d'épargne et de crédit dans les zones rurales permet la facilitation de l'accès des populations aux crédits dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. La présence de ces mutuelles a permis d'amener le monde rural à prendre conscience de la nécessité d'épargner et lui permet d'apprendre à maîtriser la gestion de ses revenus et de ses produits ; et par la même de répondre efficacement aux problèmes du sous-développement.

La microfinance est généralement caractérisée par des opérations d'épargne et de crédit de faibles montants afin de favoriser une meilleure adéquation financière avec les besoins et capacité des populations ciblées.

Le PNUD en tant que bailleur de fonds, recherche à augmenter les liens entre le secteur de la microfinance et le secteur bancaire commercial "classique" afin de favoriser l'immersion de la microfinance dans le paysage financier des économies concernées. En effet, le système de la microfinance du PNUD au Sénégal, comme l'ensemble des institutions mutualistes d'épargne et de crédit, se réfère au système de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Selon les dispositions de la loi n° 95-03 du 05 janvier 1995 et de son décret d'application n° 1106 du 11 novembre 1997.

La loi définit des statuts et règlements qui organisent le fonctionnement quotidien des caisses et mutuelles d'épargne et de crédit agréées par le Ministère des finances, de l'Economie et du plan qui assure leur tutelle. Le Ministère ayant mis en place une cellule d'Assistance technique aux mutuelles (AT/CPEC). La loi permet l'agrément aux institutions remplissant certaines conditions mais reconnaît également les groupements d'épargne et de crédit qui, bien que n'étant dans les champs d'application de la loi, sont tolérés.

#### **II/3.2.2.1.2 Principes générales de fonctionnement des caisses d'épargne et de crédit.**

##### **Structure démocratique :**

###### **- Affiliation ouverte et volontaire :**

L'affiliation à une caisse de crédit est volontaire et ouverte à toutes les personnes qui partagent le lien commun d'association et qui sont prêts d'assumer les responsabilités inhérentes à leur filiation.

###### **- Contrôle démocratique :**

Les membres des caisses d'épargne et de crédit bénéficient des mêmes droits de vote et participent à la prise de décisions qui touchent leurs caisses.

Le principe de base des caisses d'épargne et de crédit est une voix, un membre, quels que soit le montant de l'épargne, des dépôts ou le volume d'affaire réalisé par les membres qui les contrôlent. Leurs responsables élus ne sont pas autorisés à recevoir de salaires. De surcroît, les caisses d'épargne et de crédit opèrent de manière indépendante dans le cadre de la législation en vigueur.

###### **- Non-discrimination:**

Les caisses d'épargne et de crédit ne font aucune discrimination de race, de nationalité, de genre, de religion et de convictions politiques.

##### **Services aux membres.**

###### **- Service aux membres :**

Les services aux membres offerts par les caisses d'épargne et de crédit visent à améliorer le bien-être économique et social de tous les membres – propriétaires.

###### **- Distributions aux membres:**

Les caisses d'épargne et de crédit, dans la mesure de leurs moyens, encouragent l'épargne en offrant des taux équitables sur les coûts raisonnables. Elles veillent à maintenir un niveau de réserves adéquat et à verser des dividendes limités sur leurs capitaux propres.

Tout excédent revient à tous les membres à parts égales sans qu'aucun membre ne soit favorisé en aucune manière par rapport aux autres. Cet excédent peut être distribué sous forme d'intérêts versés aux membres ( en fonction de leurs apports), sous formes de remboursement, de parrainage ou de comme nouveau service ou service amélioré à l'intention des membres.

- Construire une stabilité financière.

Une préoccupation constante des caisses d'épargne et de crédit est leur solidité financière, ce qui suppose la constitution de réserves et des contrôles internes adéquats de telle sorte que les caisses d'épargne et de crédit puissent continuer à offrir leurs services à leurs membres.

#### Objectifs sociaux :

- Education permanente :

Les caisses d'épargne et de crédit encouragent l'apprentissage des principes économiques, sociaux, démocratiques et de l'entraide de la part de tous les membres, de leurs responsables et employés sociaux, elles encouragent l'épargne et l'utilisation judicieuse du crédit et veillent à ce que chacun connaisse bien ses droits et ses responsabilités.

- Responsabilité sociale :

Fidèles aux idéaux et aux croyances des pionniers, les caisses d'épargne et de crédit ont pour but le développement humain, social et économique. La justice sociale s'applique à tous.

#### II/ 3.2.2.2.3 Micro finance et AGR : mise en place et structuration de mutuelles

En fin 2005, trois protocoles d'accord avaient été signés avec des opérateurs partenaires pour la conduite du processus de mise en place ou de structuration/renforcement institutionnel de mutuelles d'épargne et de crédit. Il s'agissait :

- ✓ Du protocole d'accord pour l'appui à la conduite du processus de mutualisation du projet AGR et de structuration de la mutuelle calebasse de développement tous deux de Bambey avec AJCODEV ;

- ✓ Du protocole d'accord pour l'appui à la mise en œuvre du Fail de la mutuelle de Malem Hodar avec l'APCP ;
- ✓ Du protocole pour la mise en œuvre du FAIL et la conduite du processus de création de la mutuelle de Ngayokhème l'Agence TaaTaan .

La mise en œuvre des protocoles d'accord susmentionnés a abouti à la création des mutuelles « NATANGUE » de Ngayokhème et la mutuelle Thiappy de Bambey qui ont obtenu leur agrément durant le mois d'août 2006. En ce qui concerne les mutuelles Calebasse de Bambey et « Natangué » de Malème Thiallène, les problèmes de fonctionnement constatés lors des diagnostics institutionnels ont été résolus. En effet, leurs textes ont été réétudiés et réadaptés avec le concours des opérateurs. De même, les assemblées générales extraordinaires organisées ont permis de renouveler les organes.

Durant, l'année 2006, le PAREP par l'entremise de l'antenne de Bambey a mis en place au profit de mutuelles ou d'organisations de base plusieurs lignes de crédit. Ces fonds visaient un soutien à la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus au profit des porteurs de projets des localités concernées. Chaque ligne de crédit a nécessité la conclusion d'un protocole d'accord avec les structures bénéficiaires et/ou porteuses dans un souci de suivi pour garantir les chances de pérennisation des financements. La situation de ces lignes de crédit se présente ainsi qu'il suit :

#### La MEC NATANGUE de Ngayokhème

La mutuelle de Natangué de N'Ngayokhème a été créée par l'opérateur Taa Tan ; qui a assuré l'encadrement, la formation et les études de vingt microprojets.

Après l'obtention, de son agrément la MEC de Natangué avait reçu une ligne de crédit de 10 000 000 de FCFA. Ces fonds ont permis la création de 23 microprojets dans les domaines de l'embouche bovine et ovine, du commerce, des banques céréalères villageoises. Les dossiers de projets avaient été étudiés par l'opérateur Taa Tan et la sélection par le comité de crédit de la MEC.

### La MEC NATANGUE de Malem Thiallène (CR de Malem Hodar)

Cette mutuelle restructurée a bénéficié d'une ligne de crédit de dix millions (10 000 000) de FCFA. Avec ce fonds, elle a étudié, sélectionné et financé 130 micros projets de sociétaires personnes physiques ou personnes morales. Les premiers financements ont été octroyés en juin 2006. Avec les remboursements de la première échéance (septembre 2006), le Comité de crédit a procédé à un nouveau financement de 21 projets pour un coût d'un million six cent quatre vingt mille (1 680 000) FCFA.

**Totaux des Financements : Hommes 78 financements pour un montant de 5 595 000 FCFA**

**Femmes 73 financements pour un montant de 5 540 000 FCFA.**

Ce qui donne en définitive une répartition sexospécifiée équilibrée. Il est important de noter que beaucoup de projets de femmes sont des projets de groupement (17 projets).

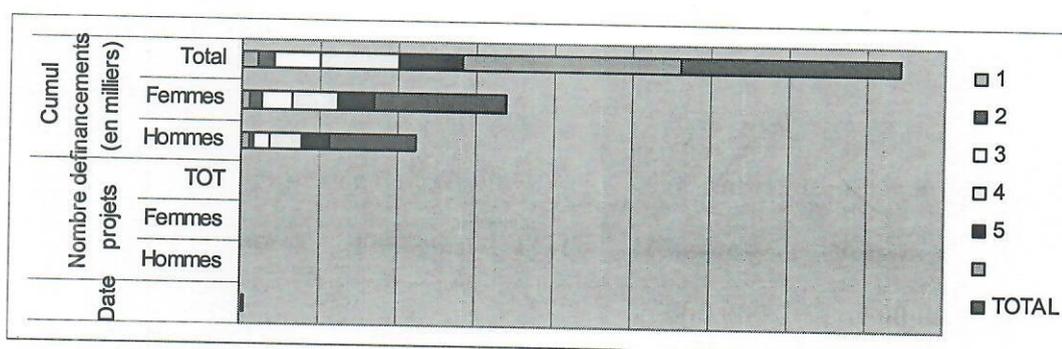
### MEC THIAPY de Bambey .

Cette mutuelle qui a obtenu son agrément en août 2006 est créée sur les cendres du défunt L'AJCODEV a procédé à l'encadrement de la mutation du PAAGR Thiappy en mutuelle d'épargne et de crédit. L'agrément a été obtenu en Août 2006. La mutuelle a pu bénéficier d'un transfert de fonds de 11 933 820 de Francs CFA issus de l'ex PAAGR ainsi que des valeurs réalisables d'un montant de 2 342 154 FCFA constituées de crédits en souffrance de l'ex PAAGR.

De ces fonds, la mutuelle Thiappy a octroyé 128 crédits pour un cumul de 14 060 000 FCFA en 5 comités de crédit. Elle a pu financer de projets concernant des activités très variées : le commerce divers (petits commerce, boutique, commerce de tissus ou de friperies, de pièces de rechange, de produits agricoles, mercerie, etc.), les services (coutures, photocopie, restauration) etc.

La représentation sexospécifiée des financements depuis le transfert des ressources de l'ex PAAGR à la MEC Thiappy est présentée dans le tableau suivant :

N° CC	Date	Nombre de projets			Cumul financements (en milliers)		
		Hommes	Femmes	TOT	Hommes	Femmes	Total
1	21/07/06	5	6	11	500 000	500 000	1 000 000
2	08/08/06	3	9	12	250 000	750 000	1 000 000
3	18/08/06	11	22	33	1 100 000	1 900 000	3 000 000
4	26/09/06	15	29	44	1 975 000	3 025 000	5 000 000
5	17/12/06	12	16	28	1 760 000	2 300 000	4 060 000
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>82</b>	<b>128</b>	<b>5 585 000</b>	<b>8 475 000</b>	<b>14 060 000</b>



La lecture du tableau permet de constater que les femmes ont reçu la plus grande part des services offerts par la MEC Thiappy.



Les femmes ont reçu la plus grande part des services offerts par la MEC THIAPY : 60% des montants contre 40% aux hommes.

**MEC CALEBASSE de Bambey.**

La Mec Calebasse de Développement des femmes du département de Bambey a reçu du PAREP une ligne de crédit de dix millions (10 000 000) de FCFA. Avec l'appui d'AJCODEV, 40 microprojets générateurs de revenus avaient été étudiés et sélectionnés par le comité de crédit.

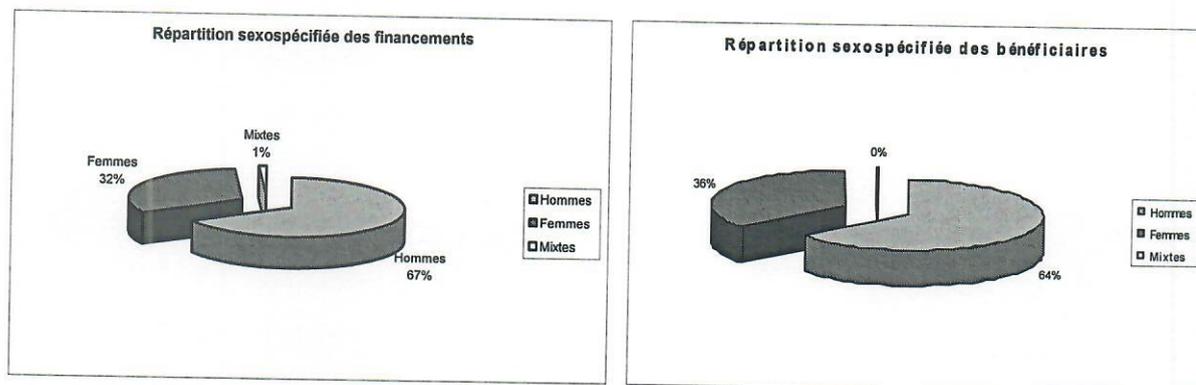
**Le réseau « SUXALI JIGEENU KAOLACK »**

Le réseau a bénéficié d'un virement de crédit de cinq millions (5 000 000) de FCFA au mois de novembre 2006. Un protocole tripartite PAREP – RESEAU – MEC porteur a été signé qui définit les modalités de mise en œuvre de cette première tranche de la ligne de crédit.

Le tableau suivant donne la situation des financements de l'année 2006.

N° CC	Date	Nombre de projets				Cumul financements			
		H	F	M	T	Hommes	Femmes	Mixte	TOTAL
1		18	09	00	27	3 500 000	1 425 000	----	4 925 000
2		30	17	00	47	4 950 000	1 825 000	----	6 775 000
3		12	06	01	19	1 950 000	750 000	500 000	3 200 000
4		21	13	00	34	3 600 000	1 700 000	---	5 300 000
5		24	06	00	30	3 650 000	650 000	---	4 300 000
6		12	21	00	33	1 700 000	3 675 000	---	5 375 000
7		62	25	00	87	10 250 000	5 025 000	---	15 275 000
8		25	12	00	37	4 650 000	1 375 000	---	6 025 000
09		25	10	00	35	4 125 000	1 500 000	---	5 625 000
10		21	12	01	34	3 150 000	1 500 000	500 000	5 150 000
11		26	17	00	43	5 350 000	2 750 000	---	8 100 000
12		34	18	00	52	5 600 000	2 275 000	---	7 875 000
13		32	20	00	52	5 100 000	2 675 000	---	7 775 000
14	06/12/06	26	19	00	45	4 800 000	2 775 000	---	7 575 000
<b>T O T A L</b>		<b>368</b>	<b>205</b>	<b>02</b>	<b>575</b>	<b>62 375 000</b>	<b>29 900 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>93 275 000</b>

La répartition des financements de la MEC SUXALI comme le montre le graphique ci-dessous donne 67% des crédits alloués aux hommes et 32% aux femmes. Les financements des groupements mixtes représentent 1%. Le financement moyen pour les hommes est de l'ordre de 169 497 FCFA tandis le coût moyen des projets des femmes est de 145 853 FCA.



### Récapitulation des financements des Mutuelles

SFD	Nombre de projets			Cumul financements (en milliers)		
	Hommes	Femmes	TOT	Hommes	Femmes	Total
Thiapy Bambey	46	82	128	5 585 000	8 475 000	14 025 000
Natangué Malem	78	73	151	5 595 000	5 540 000	11 135 000
Natangué Ngayo	12	11	23	3 600 000	6 400 000	10 000 000
SUXALI BBG	368	205		62 375 000	29 900 000	92 275 000

### II/ 3.2.2.2.3 Le choix de l'AJCODEV comme prestataire de service.

Soucieux de la spécificité des populations bénéficiaires et surtout de la proximité et d'une convivialité de service. Le PAREP avait alors choisi de signer un protocole d'accord avec l'AJCODEV pour les missions suivantes :

- Encadrement /Suivi (Appui Conseil) du processus de transformation du projet AGR de Bambey en Mutuelles d'Epargne et de Crédit.
- Structuration et encadrement de la MEC de l'association Calebasse de Développement.

Ce choix peut également être défini selon une approche local et systémique, favorable au développement local car valorisant le Faire-faire local.

En effet, le PAREP a favorisé une approche terroir permettant de valoriser les ressources humaines de la localité pour parvenir à une meilleure maîtrise du projet par les acteurs. L'utilisation des ressources humaines de la localité est très importante, car elle permet aux populations de s'investir pour mener à bien le projet collectif.

**Tableau récapitulatif des activités réalisées par l'AJCODEV pour l'année 2005**

Activités réalisées	Déroulement	Résultats obtenus	Observations
	Dès le début de sa mission AJCODEV avait procédé à des visites de courtoisie à l'endroit des différents services qui de près ou de loin pouvaient influencer sur la bonne réussite de sa mission.	* Préfecture * Développement social * Action sociale * Délégués de quartiers	
2. Appui à la sensibilisation	L'équipe avait procédé à des sensibilisations : - en plénière	* 4 séances tenues avec les 4 quartiers de la commune.	

	- porte à porte	<ul style="list-style-type: none"> <li>* La fédération communale sensibilisée</li> <li>* La FAFS communale sensibilisée.</li> <li>* Visites à une vingtaine de maisons de la commune.</li> </ul>	
3. Elaboration des documents de base	AJCODEV avait effectué des échanges avec les responsables d' IMF, dans le sens de mieux préparer les documents de base.	<ul style="list-style-type: none"> <li>* 2 ateliers de réflexion ont été tenus</li> <li>* Les statuts, règlements intérieur, politique de crédit pour chaque mutuelle mis à disposition</li> </ul>	
4. Appui à la mutation PAAGR en mutuelle.	L'équipe a rencontré durant ce mois les responsables du PAAGR pour leurs présenter la démarche à suivre pour l'accession au statut de MEC	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Les responsables du PAAGR ont été informés sur l'intérêt de la mutation du projet en mutuelle.</li> <li>* La démarche à suivre pour la mutation du projet a été expliquée aux responsables.</li> <li>* La liste des éléments d'un dossier de demande d'agrément pour MEC a été commentée</li> </ul>	
5. Appui à la préparation	Assemblée générale de « Calebasse de	Les textes (statuts, Règlement intérieur,	Assemblée générale

et à la tenue de l'AG	développement « tenue.	Politique de crédit) ont été approuvés et adoptés.	constitutive de la mutuelle Thiappy prévue.
-----------------------	------------------------	--	---

La structuration de la MEC Calebasse de Développement des femmes du département de Bambeby par AJCODEV permis de mettre en place une ligne de crédit de 10 000 000 de Francs CFA pour l'année 2005.

### II /3.2.2.2 Analyse critique de la stratégie de Faire – Faire.

- La stratégie de Faire – faire adoptée ici par l'antenne de Bambeby est une stratégie d'ouverture sur l'environnement immédiat du programme, de partenariat, qui se caractérise par En effet, bien avant la mise en place d'une relation ou d'une quelconque opération, le discours sur le partenariat se révèle être davantage une invitation d'ouverture de l'établissement scolaire à son environnement.

- Développement communautaire : Responsabilisation des personnes au niveau local, par le biais de groupes organisés qui agissent collectivement en vue de prendre en charge les décisions, les projets, les programmes et les politiques qui les touchent globalement.

Modèle de développement autocentré : Modèle de développement accordant la priorité au marché intérieur et refusant la participation à la spécialisation internationale.

Mais cependant cette stratégie peut être faussée des lors que les parties ne respectent pas leurs engagements. En ce sens, on peut souligner que certains points des protocoles n'ont pas été abordés par les opérateurs ou l'on été insuffisamment. Il en est ainsi des séances d'information et de sensibilisation des mutualistes potentiels qui visent à donner une dimension plus communautaire de l'appui du PAREP et minimiser d'autant les risques de monopolisation des institutions par une portion d'acteurs.

De même, entre autres points faibles de l'exécution des protocoles, l'inexistence de plan de suivi des acquis des sessions de formation a été partout relevée de même que l'insuffisance du suivi des AGR. Pour tous ces points, les lettres annexées au rapport

ont pour objet de rappeler aux prestataires respectifs la nécessité de parachever le travail en satisfaisant aux observations de l'antenne maître d'œuvre délégué dans l'exécution desdits protocoles.

### III/ Diagnostic institutionnel et problématique du programme.

#### III/1.1 Les forces et faiblesses de l'organisation :

##### III/1.2.2 Analyse SWOT du programme.

L'analyse SWOT (Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats) ou AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces) est un outil d'analyse stratégique. Il combine des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc. avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une stratégie de développement.

Le but de l'approche est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
<b>Interne</b>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><b>Forces</b></div> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Une approche globale et spécifique : du général au particulier.</li> <li>-Analyse des spécificités (genre, pvvhih, handicapés...)</li> <li>-Identification de la population cible.</li> <li>-Une approche historique et prospective (trend) :</li> <li>- Etude du territoire, de la situation géographique, politique, économique et sociale, des indicateurs, des groupes-cibles identifiés, des besoins exprimés,...</li> <li>-Tenir compte des faiblesses et freins</li> </ul>	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"><b>Faiblesses</b></div> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les faiblesses des locaux et leurs forces vives ne sont pas prises en compte notamment par le biais d'un sondage :</li> <li>- pas d'enquête menée auprès des acteurs locaux ou des bénéficiaires.</li> <li>-Stratégie pas connue de tous, notamment des bénéficiaires.</li> <li>-Problème de disponibilité de certains outils bureautiques au niveau des antennes et des mutuelles.</li> </ul>

	<p><b>locaux, des forces vives et dynamiques locales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Identification des « populations actrices, les » acteurs de développement leur appropriation des dispositifs existants (AJCODEV).</li> <li>- Une vision stratégique à moyen terme et long terme.</li> <li>-Suivi des dossiers et archivage.</li> <li>-Existence d'une remontée d'information Siège-Terrain.</li> </ul>					
<b>Externe</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%; padding: 5px;"><b>Opportunités</b></th> <th style="width: 50%; padding: 5px;"><b>Menaces</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de programme similaire de lutte contre la pauvreté : la zone de Bambey est très ciblée comme zone pauvre.</li> <li>-Possibilité de mise en place d'alliance et de partenariat sur la base d'une matrice opérationnelle (optimiser les ressources par un jeu d'alliance avec d'autres structures publiques ou privées).</li> </ul> </td> <td style="padding: 5px; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Difficultés à inscrire le programme dans la longue durée : 3 ans c'est insuffisant pour avoir un impact réel et durable sur les groupes vulnérables.</li> <li>-Problème lié à la pérennisation : risque de rupture entre le programme qui finit et la mise en place du programme : rupture de cycle.</li> <li>-Mise en place tardive des fonds qui se traduit par un ralentissement dans la mise en œuvre et une longue attente des bénéficiaires.</li> </ul> </td> </tr> </tbody> </table>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de programme similaire de lutte contre la pauvreté : la zone de Bambey est très ciblée comme zone pauvre.</li> <li>-Possibilité de mise en place d'alliance et de partenariat sur la base d'une matrice opérationnelle (optimiser les ressources par un jeu d'alliance avec d'autres structures publiques ou privées).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Difficultés à inscrire le programme dans la longue durée : 3 ans c'est insuffisant pour avoir un impact réel et durable sur les groupes vulnérables.</li> <li>-Problème lié à la pérennisation : risque de rupture entre le programme qui finit et la mise en place du programme : rupture de cycle.</li> <li>-Mise en place tardive des fonds qui se traduit par un ralentissement dans la mise en œuvre et une longue attente des bénéficiaires.</li> </ul>	
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de programme similaire de lutte contre la pauvreté : la zone de Bambey est très ciblée comme zone pauvre.</li> <li>-Possibilité de mise en place d'alliance et de partenariat sur la base d'une matrice opérationnelle (optimiser les ressources par un jeu d'alliance avec d'autres structures publiques ou privées).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Difficultés à inscrire le programme dans la longue durée : 3 ans c'est insuffisant pour avoir un impact réel et durable sur les groupes vulnérables.</li> <li>-Problème lié à la pérennisation : risque de rupture entre le programme qui finit et la mise en place du programme : rupture de cycle.</li> <li>-Mise en place tardive des fonds qui se traduit par un ralentissement dans la mise en œuvre et une longue attente des bénéficiaires.</li> </ul>					

**3. Comment jugez-vous les formalités d'adhésion à la mutuelle d'épargne et de crédit ?**

**Facile**

**Difficile**

**Acceptable**

**Si facile pourquoi ?-----**

**Si difficile pourquoi ?-----**

**4. En dehors de l'épargne de départ, avez-vous alimenté à nouveau votre compte en épargne?**

**oui**

**non**

**Si oui combien avez-vous versé à nouveau ?-----**

**Si non pourquoi ?-----**

**5. En dehors de la mutuelle Natangué, avez-vous adhéré à d'autres mutuelles et/ou systèmes de solidarité ?**

**Autre(s) mutuelle(s) à préciser : -----**

**Tontine à préciser : -----**

**Djamra à préciser : -----**

**Autre(s) système de solidarité à préciser : -----**

**6. Quels sont les financements que vous avez reçu de(s) mutuelle(s) et/ ou systèmes de solidarité ?**

<b>Système de solidarité</b>	<b>combien avez-vous demandé ?</b>	<b>combien avez-vous reçu</b>	<b>activité(s) menée(s)</b>	<b>est-ce suffisant par rapport aux besoins</b>	<b>résultats obtenus (1)</b>

**Si bénéfice réalisé, préciser le montant ; si perte ou compte équilibré le préciser.**

7. Si vous avez réalisé un bénéfice, quelle utilisation en avez fait ?

Système de solidarité	achat nourriture	achat habillement enfant et conjoint	autre à préciser	autre à préciser

8. Si vous n'avez pas fait de bénéfice, quelles sont selon vous les raisons

Système de solidarité	de mauvais encadrement	autre à préciser	à autre à préciser	à autre à préciser

9. Au niveau de Natangué, quelle appréciation faites vous ?

Des délais de remboursement de crédit et d'exploitation ? Trop court trop long correct

Quel est le montant du taux d'intérêt ? -----

Qu'en pensez-vous ? trop bas trop élevé correct

10. Vous acquittez-vous régulièrement de vos remboursements de prêt ?

oui  non

Si non pourquoi ?-----

11. Depuis que vous bénéficiez de crédit à la mutuelle, votre situation a-t-elle changée ? oui non

Si oui dans quels domaines ?-----

Que pensez vous :

De la mutuelle Natangué ?-----

Quelles sont les forces ?-----

Quelles sont les faiblesses ?-----

Du PAREP ?-----

Quelles sont les forces ?-----

Quelles sont les faiblesses ?-----

*II/ Questionnaire formation des bénéficiaires (Renforcement des capacités en formation technique : embouche, maraîchage, aviculture).*

*0 Identification*

*1 Formation reçue*

a) Avez-vous déjà suivi une formation ? oui non

b) Si oui?

dans quel(s) domaine(s)	par quel organisme	quand	où	appréciation	l'avez-vous appliquée	observations

c) Si vous n'avez pas subi une formation dans le domaine d'activité ayant fait l'objet du prêt, avez-vous une expérience pratique de gestion de cette activité ?

Oui Non

d) Quelles sont les difficultés techniques que vous rencontrez dans la mise en œuvre de votre projet et que vous souhaitez voir allégées ?

e) quelles sont vos attentes non satisfaites en terme de formation dans le domaine d'activité pour lequel vous avez reçu un financement?-----

-----  
-----

III/ Questionnaire Personnel technique : Gérant(e) s et Caissiers (gestion financière et comptable).

**0 Identification**

**1 Formation reçue.**

Avez-vous suivi une formation ? oui non

Si oui?

dans quel(s) domaine(s)	par quel organisme	quand	où	appréciation	l'avez-vous appliquée	observations

1. Si vous avez subi une formation dans la fonction que vous exercez celle-ci vous a-t-elle :

Vraisemblablement facilité votre travail au quotidien ? oui non

Si oui pourquoi ? -----

Si non pourquoi ?-----

Et amélioré votre rendement ? oui non

Si oui pourquoi ?-----

Si non pourquoi ?-----

---

2. Est-ce que cette formation est compatible avec les outils que vous utilisez dans le cadre de votre travail quotidien ? oui non

---

3. Dans quel domaine spécifique souhaitez-vous être renforcé ?

Si oui pourquoi ?-----

Si non pourquoi ?-----

Le même questionnaire a été adressé aux dirigeants des mutuelles : membres du conseil d'administration, du comité de crédit ou du conseil de surveillance.

Choix des cibles : Exemple de la mutuelle Natangué de Ngayokhème.

Les cibles de l'enquête sont déterminées sur la base d'un échantillonnage de 30% des bénéficiaires de financements de la mutuelle Natangué en tenant compte de la répartition sexospécifiée et par activités. Les tableaux ci-après donnent les répartitions par activités et par sexe de la population globale (cf. tableau 1) et de l'échantillon (cf. tableau 2) de bénéficiaires.

Tableau 1 : Population cible

Statut Activités	TOTAL	Hommes			Femmes		
		Individuels	Groupements	Total	Individuels	Groupements	Total

Embouche	13	10	--	10	3	--	3
Commerce	10	1	1	2	3	5	8
	23	11	1	13	6	5	11

**Echantillon :**

Statut Activités	TOTAL	Hommes			Femmes		
		Individuels	Groupements	Total	Individuels	Groupements	Total
Embouche	3	2	--	2	1	--	3
Commerce	4	--	1	1	1	2	3
	7	2	1	3	2	2	6

**Remarque**

Pour la catégorie des hommes, au niveau des bénéficiaires personnes morales, seul 1 groupement a été financé. Le respect du pourcentage de l'échantillon conduirait donc à son exclusion des 7 cibles à interroger. Exceptionnellement, cette catégorie a été pris en compte dans l'échantillon en la forçant au détriment de la catégorie des personnes physiques hommes qui aurait du être représentés dans l'échantillon par trois cibles. Ce qui n'entame en rien la représentativité des personnes interrogées par rapport à la population totale correspondante (20%).

Un tirage aléatoire dans chaque catégorie a permis de déterminer la liste des cibles jointes en annexe pour la mutuelle de Ngahoyème.

Fatou FAYE, individuelle Femme, Embouche

GPF Mboog Yaye Groupement Femme, Commerce ;

GPF Sanfill ; Groupement, commerce ;

Maïmouna Dione, individuelle femme, embouche ;

Commandang Marone, individuel homme, Embouche ;

Birame SARR, Individuel homme, embouche.

Nabililaty. GIE homme, Commerce.

**Choix des cibles: la mutuelle Thiappy de Bambey.**

## Echantillonnage

Statut Activités	Total	Hommes		Total	Femmes		
		Individuels	Groupements		Individuels	Groupements	Total
Commerce	6	3	à	3	5	0	5
Artisanat	1	0	0	0	1	0	1
Aviculture	1	0	0	0	1	0	1
Embouche	1	1	0	0	0	0	1
Maraîchage	1	0	0	1	1	0	0
Service	1	1	0	1	0	0	0
Totaux	11	5	0	5	8	0	8

Un tirage aléatoire dans chaque catégorie a permis de déterminer la liste des cibles jointes pour la mutuelle de Thiappy de Bambe.

### Les hommes.

Pape Malick Ngom, individuel, commerçant ;

Thierno Guissé, individuel, commerçant ;

Xalioune B. Diome, individuel, coomercant ;

Bassirou Ndiaye, individuel, service ;

Badara Tine, individuel, embouche ;

### Les femmes.

Khady Diabaye, commercante ;

Awa Diack, commercante ;

Cocou Diouf, commercante ;

Awa Ndack, commercante ;

Seynabou Dieye, commercante ;

Ndeye Khoudia Fall, artisan ;

Fatou Diouf, avicultrice ;

#### IV/1 Analyse critique des résultats clés obtenus.

##### IV/1.1 Tableaux de Fréquences pour le questionnaire administré aux deux mutuelles Thiapy de Bambeï et Natangué de Ngayokhème.

**Q1 : Qui vous a informé de l'existence de la mutuelle d'épargne et de crédit ?**

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage Valide	Pourcentage Cumulatif
Valide	Opérateur	5	27,8	33,3	33,3
	Mairie	7	38,9	46,7	80,0
	Voisin	3	16,7	20,0	100,0
	Total	15	83,3	100,0	
Missing	System	3	16,7		
Total		18	100,0		

33,3% des personnes interrogées disent avoir connus l'existence de la MEC grâce à l'opérateur, 46,7% par la mairie et 20% par un voisin. On s'aperçoit donc au vue des résultats que la mairie à joué un rôle important dans l'information des habitants.

**Q2 : Quelles étaient vos attentes lors de cette occasion ?**

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage Valide	Cumulative Percent
Valide	aviculture	1	5,6	5,6	5,6
	embouche	4	22,2	22,2	66,7
	épargner	1	5,6	5,6	72,2
	relancer commerce	1	48	5,6	77,8
	Total	18	100,0	100,0	

48% des personnes interrogées affirment que leurs attentes lors de l'adhésion à la mutuelle étaient de relancer leur activité économique. Ce qui montre une certaine volonté des bénéficiaires de sortir de leur état de pauvreté par le travail.

**Q3 : Comment jugez-vous les formalités d'adhésion à la mutuelle d'épargne et de crédit ?**

		Fréquence	Percent	Pourcentage valide	Cumulative Percent
Valide	Facile	17	94,4	94,4	94,4
	Difficile	1	5,6	5,6	100,0
	Total	18	100,0	100,0	

94,4% des personnes interrogées affirment que les modalités d'adhésion à la mutuelle étaient faciles. Ce qui traduit de la volonté simplificatrice des formalités d'adhésion à la mutuelle à l'endroit d'une population quasi-analphabète

**Q4 : En dehors de l'épargne de départ, avez-vous alimenté à nouveau votre compte en épargne?**

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Cumulative Percent
Valide	Oui	17	94,4	94,4	94,4
	Non	1	5,6	5,6	100,0
	Total	18	100,0	100,0	

94,4% des personnes interrogées affirment avoir alimenté leur compte en épargne, soit 17 personnes sur 18. Ce qui montre que les comptes ouverts ne servent pas seulement pour demander ses prêts, mais aussi pour épargner, mettre son argent à l'abri.

**Q5 : En dehors de la mutuelle, avez-vous adhéré à d'autres mutuelles et/ou systèmes de solidarité ?**

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage Valide	Cumulative Percent
Valide	Oui	9	50,0	69,2	69,2
	Non	4	22,2	30,8	100,0
	Total	13	72,2	100,0	
Missing	System	5	27,8		
Total		18	100,0		

69,2% des personnes interrogées affirment avoir adhéré à d'autres systèmes de solidarité autre que la mutuelle (tontines, djamra...). Ce qui traduit un certain attachement aux systèmes de solidarités traditionnelles malgré tout. Ces systèmes viennent compléter et non pas concurrencer la mutuelle.

**Q6THISUF :**

**Les financements que vous avez reçus de la mutuelle était-ce suffisant par rapport aux besoins ?**

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide.	Cumulative Percent
Valide	insuffisant	9	44,4	44,4	44,4
	insuffisant	6	33,3	33,3	77,8
	insuffisant	2	11,1	11,1	88,9
	insuffisant	1	5,6	5,6	94,4
	suffisant	1	5,6	5,6	100,0
	Total	18	100,0	100,0	

94% des personnes interrogées trouvent que les financements octroyés étaient insuffisants par rapport à leur besoins exprimés.

**Q6GAP : avez-vous réalisé des bénéfices ?**

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Cumulative Percent
--	-----------	-------------	--------------------	--------------------

<b>Valide</b>	<b>Oui</b>	1	5,6	100,0	100,0
<b>Missing</b>	<b>System</b>	17	94,4		
<b>Total</b>		18	100,0		

94,4% des personnes interrogées affirment avoir réalisé des bénéfices de leur activité à partir des prêts que leur a octroyés la mutuelle même si ce même nombre trouve que les financements étaient insuffisants au départ. Ce qui montre un réel sens des affaires et d'organisation de la population bénéficiaires et une motivation certaine pour sortir de la pauvreté.

**Q7GECPRE : Si vous avez réalisé un bénéfice, quelle utilisation en avez-vous fait ?**

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Cumulative Percent
<b>Valide</b>	18	100,0	100,0	100,0

100% des personnes interrogées affirment avoir consacré leurs bénéfices à réinvestir dans leur activité. Ce qui démontre que les prêts, au-delà de servir de premiers apports financiers, servent également de source d'autofinancement.

**Q8THIPRE : Si vous n'avez pas fait de bénéfices, quelles en sont selon vous les raisons ?**

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Cumulative Percent
<b>Valide</b>		17	94,4	94,4	94,4
	<b>pas assez</b>	1	5,6	5,6	100,0
	<b>Total</b>	18	100,0	100,0	

5,6% des personnes interrogées ne pas avoir fait de bénéfices car les montants prêtés étaient trop faibles.

**Q9DELAI : Au niveau des délais de remboursement, quelles appréciations en faites vous ?**

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Cumulative Percent
<b>Valide</b>	<b>Trop court</b>	9	50,0	50,0	50,0
	<b>Correct</b>	5	27,8	27,8	77,8
	<b>Trop long</b>	4	22,2	22,2	100,0
	<b>Total</b>	18	100,0	100,0	

50% des bénéficiaires des prêts jugent les délais de remboursement trop court, 27,8% correct, 22,2% trop long.

<b>Q9TXI : Connaissez-vous le taux d'intérêt ?</b>					
		<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Pourcentage valide</b>	<b>Cumulative Percent</b>
<b>Valide</b>	<b>Oui</b>	4	22,2	26,7	26,7
	<b>Non</b>	11	61,1	73,3	100,0
	<b>Total</b>	15	83,3	100,0	
<b>Missing</b>	<b>System</b>	3	16,7		
<b>Total</b>		18	100,0		

73,3% des personnes interrogées ne connaissent pas le taux d'intérêt qui se rapporte à leur prêts, contre 26,7 qui connaissent.

Ce résultat est très inquiétant dans la mesure où cela montre d'une part que les personnes ne sont intéressés que par la somme qu'on leur prètent et non pas par ce que cela induit. Dans un second temps on peut interpréter le résultat par le fait que la population cible soit dans sa majorité analphabètes, d'où sa méconnaissance des taux d'intérêt.

**Q10REMB : Vous vous acquittez vous régulièrement de vos remboursements de crédit ?**

		<b>Fréquence</b>	<b>Pourcentage</b>	<b>Pourcentage valide</b>	<b>Cumulative Percent</b>
<b>Valide</b>	<b>Oui</b>	16	88,9	88,9	88,9
	<b>Non</b>	2	11,1	11,1	100,0
	<b>Total</b>	18	100,0	100,0	

88,9% des personnes interrogées affirment s'acquitter régulièrement des remboursements de crédits. Ce résultat montre que même si les bénéficiaires ne connaissent pas le montant du taux d'intérêt, ils remboursent majoritairement leurs prêts.

**Q11SITUA : Depuis que vous bénéficiez de crédit de la mutuelle, votre situation a-t-elle changée ?**

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Cumulative Percent
Valide	Oui	16	88,9	94,1	94,1
	Non	1	5,6	5,9	100,0
	Total	17	94,4	100,0	
Total		18	100,0		

94,1% des personnes sondées affirment que leur situation a changé depuis qu'elles bénéficient des prêts.

**Q11SITUAt : Si oui, dans quels domaines ?**

		Pourcentage valide	Cumulative Percent
	familial	22,3	55,6
	alimentation	5,6	61,1
	tous domaines	11,2	77,8
	travail	60,7	94,4
	Total	100,0	

60,7% des personnes interrogées affirment que leur situation professionnelle a changé grâce aux prêts de la mutuelle.

**Q12 : D'une manière générale que pensez du programme ?**

	Fréquence	Pourcentage valide	Cumulative Percent
me fait travailler	18	100	100
Total	18	100,0	100

100% des personnes interrogées affirment que la mutuelle les aide à travailler.

**Q12MUFOR : Quelles sont selon vous les forces de la mutuelle ?**

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Cumulative Percent
aide à travailler	16	94,4	94,4	94,4

aide à épargner	1	1	1	1
A proximité du domicile	1	5,6	5,6	5,6
Total	18	100,0	100,0	100

94,4 % des personnes interrogées affirment que la force de la mutuelle est qu'est aide à travailler, 1% affirment que la mutuelle les aident à épargner et 5,6% trouvent que la force de la mutuelle est qu'elle est proche du lieu d'habitation de la population cible

#### Q12MUFAI Quelles sont selon vous les faiblesses de la mutuelle ?

	Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Cumulative Percent
amende	7	44	44	44
délaï court de remboursement.	4	16,8	16,8	16,8
financement faible	6	39,2	39,2	39,2
Total	18	100,0	100,0	100

En ce qui concerne les faiblesses de la mutuelle, les bénéficiaires interrogés sont très partagés. En effet 44% d'entre eux pensent que les amendes qu'impose la mutuelle en cas de retard de paiement constituent sa plus grande faiblesse, 16,8% estiment que ce sont les délais de remboursement sont trop court qui constituent la faiblesse de la mutuelle. Et, 39,2% seulement estiment que c'est la faiblesse des financements qui constitue la faiblesse de la mutuelle.

#### Q12PAREP : D'une manière générale que pensez-vous du PAREP ?

	Fréquence	Percent	Pourcentage valide	Cumulative Percent
Je connais le PAREP, c'est bien.	4	22	22	16,7
Je ne connaît pas le PAREP	6	33,4	33,4	33,3
Je connais, mais je ne sais pas à quoi ça sert.	8	45	45	38,9
Total	18		100	100

D'une manière générale, les bénéficiaires ne connaissent que très vaguement le programme. Soit ils le connaissent bien et trouvent que le programme participe à les aider

(22%), Soit ils ne connaissent que de nom et par conséquent ne connaissent pas le rôle que joue le programme pour la communauté (45%) ; ou bien ils n'en soupçonnent même pas l'existence.

**Q121PAREP : Quelles sont d'après vous les forces du PAREP ?**

		Fréquence	Pourcentage valide	Cumulative Percent
Valide	Aide à travailler	1	25	25
	Améliore notre vie quotidienne.	1	25	25
	Informe sur financement des mutuelles et organise les mutuelles.	2	50	50
	Total	4	100,0	100

Dans l'effectif des 22% qui connaissent le PAREP, 50% estime que la force du programme est qu'il informe la population sur les financements qu'il apporte aux mutuelles et les aide dans leur fonctionnement.

**Q122PAREP : Quelles sont d'après vous les faiblesses du PAREP ?**

		Fréquence	Pourcentage valide	Cumulative Percent
Valide	Aucune	1	5,6	94,4
	Les financements apportés aux mutuelles sont faibles.	3	94,4	94,4
	Total	4	100,0	100

Dans l'effectif des 22% qui connaissent le PAREP, 94,4% estime que la faiblesse du programme est le montant très faible des financements alloués aux mutuelles.

**Q13FOR : Avez déjà subi une formation ?**

		Fréquence	Percent	Valide Percent	Cumulative Percent
Valide	Oui	6	33,3	33,3	50,0
	Non	9	50,0	50,0	100,0
	Total	18	100,0	100,0	

50% des personnes interrogées affirment avoir déjà subit une formation en renforcement des capacités ou en formation technique.

### Dans quels domaines ?

		Fréquence	Valide Percent	Cumulative Percent
Valide	Aviculture	1	28	66,7
	Embouche	2	22	83,3
	Gestion	3	61	100,0
	<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100,0</b>	

La totalité des bénéficiaires ont été formés et pour la plupart dans le domaine de la gestion.

### Quand ?

		Fréquence	Pourcentage valide
Valide	+ de 20 ans	6	33
	Vers l'année 2003	6	33
	Vers l'année 2006	6	33
	<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100,0</b>

On peut voir ici que les bénéficiaires n'étaient pas sans formation dans leurs domaines d'activité puisque 33% d'entre eux étaient formés il y a plus de 20 ans, 33% en 2003 avant la mise en œuvre du programme. Ce qui fait un total de 66% des bénéficiaires formés hors programme contre 33% formés en Février 2006 pendant les journées de formation du programme.

### Où ?

		Fréquence	Valide Percent
Valide	Bambey et Ngayokhème	11	75
	Dakar	7	25
	<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>100,0</b>

La majorité des bénéficiaires ont été formés dans leur zone d'habitation.

### Appréciations

	Fréquence	Percent	Pourcentage valide.
<b>bien</b>	13	72,2	72,2
<b>efficace</b>	5	28	28
<b>Total</b>	18	100,0	100,0

72,2% des bénéficiaires ont apprécié la formation sans pour autant dire s'ils l'ont trouvé bien et 28% l'ont trouvé efficace.

Q13APPLI : L'avez-vous appliquée ?					
		Fréquence	Pourcentage	Valide Pourcentage	Cumulative Percent
<b>Valide</b>	<b>oui</b>	11	61,1	61,1	61,1
	<b>non</b>	7	38,9	38,9	100,0
	<b>Total</b>	18	100,0	100,0	

61,1% des personnes interrogées affirment avoir appliqué la formation dans le cadre de leur activité. C qui est révélateur de l'efficacité et du besoin de formation des populations.

### Q15DIFF : Quelles sont les difficultés techniques que vous rencontrez dans la mise en œuvre de votre projet ?

		Fréquence	Percent	Pourcentage valide	Cumulative Percent
<b>Valide</b>	<b>Injections</b>	4	25	25	25
	<b>Manque de produits.</b>	4	25	25	25
	<b>Pas de problèmes particuliers</b>	10	51,1	51,1	51,1
	<b>Total</b>	18	100,0	100,0	100

51,1% des bénéficiaires interrogés affirment n'avoir rencontré aucune difficulté technique dans la mise en œuvre de leur projet apures les séances de formation, contre 50% qui ont , quant à eux, eu des difficultés techniques. Ce qui démontre en ce sens que même si les personnes sont formées, il leur faut un capital technique suffisant pour pouvoir se réaliser plus concrètement dans l'exercice de leur activité.

**Q16ATTEN : Quelles sont les attentes non satisfaites en terme de formation dans le domaine d'activité pour lequel vous avez reçu un financement ?**

		Fréquence	Pourcentage	Pourcentage valide	Cumulative Percent
Valide	Maraichage.	16	88,9	88,9	88,9
	embouche	2	11,1	11,1	100,0
	Total	18	100,0	100,0	

88,9% des personnes interrogées qui ont subi une formation technique affirment avoir des attentes non satisfaites, notamment dans le domaine du maraichage. Ce domaine, il est vrai demande une certaine expérience et des connaissances, ces qualités n'ont pu être pas été abordées compte tenu du temps et de la charge de travail du programme. Ainsi, de nombreuses personnes sont restées insatisfaites.

**IV/1.2 Analyse de l'enquête menée auprès des bénéficiaires et de la mission d'évaluation des lignes de crédits octroyés par le PAREP.**

Un développement économique durable passe nécessairement par une maîtrise des variables clés, ce qui n'est pas le cas pour l'aide accordée par le PNUD et ses programmes de lutte contre la pauvreté.

Après avoir mené une enquête auprès des bénéficiaires dans la zone de Bambey, l'on s'aperçoit qu'il ya un écart entre les attentes des bénéficiaires et les ressources mobilisées.

**IV/1.2.1 En ce qui concerne le volet AGR**

Les bénéficiaires ne semblent pas satisfaits de la manière dont se déroule souvent l'exécution des contrats. La majorité des bénéficiaires sondés avancent que les mutuelles veulent que ceux-ci respectent à la lettre les clauses des contrats, ce qui est souvent impossible notamment en ce qui concerne les délais de remboursements des prêts octroyés. Si l'on prend pour exemple l'activité d'embouche bovine ou ovine qui demande un certain temps avant de pouvoir donner des signes de rentabilité, on s'aperçoit que les délais de remboursement sont jugés trop courts (de 4 à 6 mois).

**Mais il reste entendu que le programme ne peut accorder des délais au delà de sa durée de vie.**

**Ce code de conduite ne correspondrait pas à l'ensemble des bénéficiaires toutes activités confondues.**

**En outre les prêts sont jugés trop faibles dans la majorité ses cas. Ce qui semble être un frein au développement économique des bénéficiaires.**

**Dans ce sens, l'on peut dire que le programme s'attèle à la recherche de résultats positifs et quantifiables tandis que le développement vise en tout premier lieu à des résultats subjectifs et non quantifiables : changement de mentalité notamment.**

**Pour ma part, je pense qu'il serait plus opportun que le PNUD mette en place une approche unique en ce qui concerne les critères d'évaluation d'un projet de développement.**

**Dans ce cas, il sera tenu compte :**

- Des différences d'objectifs des projets, de leurs finalités, des conditions sociales, politiques, climatiques et économiques de l'environnement où se déroule l'activité.**
- Ces critères doivent être établis avec les bénéficiaires afin de refléter la réalité et les attentes de ceux-ci. Ce sont les bénéficiaires qui sont les plus indiqués pour exprimer leur point de vue sur les résultats d'une activité. Parce que l'on ne peut évaluer une unité socio-économique avec des critères utilisés dans une grande entreprise.**

**Le bailleur attend des résultats quand il finance un projet, ce qui est tout à fait normal.**

**Cependant, ce qui est paradoxale est que le développement est un processus de tâtonnement. On n'atteint pas son objectif au premier coup : il faut arriver à changer la manière de penser des bénéficiaires et à leur permettre de réagir naturellement à certaines questions du développement.**

**Comment obtenir des résultats positifs dans un laps de temps et arriver en même temps à transférer les connaissances d'une manière durable ? Telle semble être selon les bénéficiaires un des dilemmes auquel ils sont confrontés sur le terrain.**

**De plus, le programme semble avoir une vision parfois trop européenne et qui correspond mal à la réalité sociale de nombreuses sociétés rurales africaines (fortes solidarités familiales, interdépendance économique souvent forte des membres de la famille etc...). Ces réalités sociales et leurs évolutions doivent être analysées.**

Par ailleurs en ce qui concerne les activités financées en elles même. L'on s'aperçoit que cela concerne principalement l'embouche et le petit commerce. Cette dernière activité est principalement pratiquée par les femmes.

Même si les projets d'embouche sont généralement rentables. Cependant, on peut constater qu'il faut non seulement un certain temps à l'exploitant pour observer des signes de rentabilité mais également des financements assez importants. Ce qui n'est pas souvent le cas compte tenu du budget assez restreint du programme. Par ailleurs, en ce qui concerne l'embouche ovine et caprine, la viabilité du financement n'est atteinte que si le projet permet l'achat et la stabulation d'au moins quatre sujets. Ce qui n'a pas souvent été le cas avec les menus financements de la MEC « Natangué » de Malem Thiallene.

Par ailleurs, les techniques d'embouche mises en œuvre sont différentes d'un promoteur à l'autre. Certains promoteurs empruntent des techniques manifestement irrationnelles autant dans le choix des sujets d'embouche que dans l'alimentation. D'où la nécessité de conduire des sessions de renforcement des capacités dans ce domaine.

Autre limite au processus de lutte contre la pauvreté, celle du manque de diversité dans les activités. En effet, on remarque au niveau de la mutuelle Thiapy de Bambey que les financements sont le plus tournés vers le petit commerce. Cela est sans doute dû à une raison principale : l'analphabétisme, qui empêche les bénéficiaires de voir au-delà des petites activités qui « fonctionnent », en effet même si le commerce reste dominant, les artisans ont bénéficié également de projets d'acquisition de matériel technique dans la perspective de modernisation de leur unité de production : soudeur, menuisier métallique, forgeron, teinture etc... sans pou autant que le secteur prenne de l'élan.

Au niveau des financements octroyés par les mutuelles aux bénéficiaires. De manière générale, l'on peut observer que les financements reçus ont permis de conduire les activités projetées par les bénéficiaires et ont des chances de produire des résultats significatifs dans la production de richesse et de la réduction de la pauvreté.

Cependant, quelques limites ont été aperçues notamment au niveau de la MEC « Natangué » de Malem Hodar. Car les montants des financements sont jugés trop faibles pour produire des bénéfices significatifs. Ce constat peut être fait au niveau de toutes les mutuelles.

De plus, les financements de groupement ne produisent pas les effets escomptés, car les membres des groupements, au lieu de mettre en place un usage collectif des fonds, se partagent les fonds entre eux. En effet, nonobstant l'existence de documents de projets souvent bien étudiés qui prévoient une mise en œuvre collective, les fonds sont au moment des financements systématiquement partagés entre tous les membres du groupement. Ce qui ne permet à personne d'exécuter un projet viable.

La situation des remboursements est différente d'une mutuelle à l'autre. A Ngayokhème, au moment du passage de la mission, aucune échéance n'était à terme.

Même si la MEC Thiapy affiche un taux appréciable de remboursement, les cas de dirigeants de la MEC qui ont raté plusieurs échéances sont assez préoccupants. Tous les responsables des différents organes ont été appelés chacun à ce qui le concerne à prendre les mesures nécessaires.

Comme dit plus haut, au niveau de la MEC de Malem, la situation est très critique et interpelle tous les responsables. Les financements octroyés en juillet pour quatre mois ne sont remboursés qu'à hauteur de 28% au moment du passage de la mission (11 janvier 2007). Plus de 50% des bénéficiaires n'ont effectué aucun remboursement. Cette situation présente un paradoxe par rapport à la rentabilité manifeste de la quasi-totalité des projets et à la modicité des sommes en question. Les explications fournies çà et là ne sont pas défendables. L'autorité administrative et le PCR ont été saisis lors de la mission.

#### IV/1.2.1.1 La viabilité des mutuelles.

La viabilité d'une IMF implique la satisfaction besoins des principales parties prenantes qui constituent les quatre pôles de ce qu'il est convenu d'appeler le quadrilatère mutualiste : les clients/sociétaires, les dirigeants, le personnel technique et la mutuelle en tant qu'institution. Le travail d'évaluation mené a permis de déceler des problèmes qui s'ils ne sont pas résolus à temps sont de nature à constituer des sources de difficultés dans la vie des MEC. Entre autres problèmes, nous pouvons citer le taux d'intérêt.

En effet, si les taux d'intérêts de 1% mensuel fixés dans les protocoles répondent bien aux objectifs des sociétaires d'accéder à des financements avec des conditions financières très

favorables et est conforme à l'esprit d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, il n'en est pour autant de des institutions qui doivent vivre des produits générés par les prêts accordés aux membres. Dans toutes les MEC encadrés, à l'exception de « Natangué » de Malem Thiallene, les intérêts générés par les prêts (sur fonds propres et sur les lignes de crédit) couvrent difficilement les charges de fonctionnement. A Malem Thiallene, les ratios charges/produits favorables s'expliquent par le niveau très bas du traitement des agents (15 000 FCFA/mois pour chacun des agents : gérant et caissier). Ces maigres traitements ne seraient pas étrangers aux performances très médiocres de la MEC, le personnel technique étant dans l'incapacité matérielle de se consacrer entièrement à la MEC.

Une réflexion sur la nécessité d'accompagner ces institutions naissantes notamment en termes d'appui pour les services non financiers pourra être menée. La solution peut également porter sur l'augmentation des lignes de crédit lorsque les MEC auront fait preuve de performances. Aussi, le niveau des intérêts perçus pourra-t-il augmenter sensiblement et permettre la couverture totale de toutes les charges d'exploitation. Ce qui évitera les risques réels que dans un avenir plus ou moins proche selon les cas, les fonds des lignes de crédit ne servent à combler des pertes d'exploitation. Dans cet ordre d'idée, les efforts de sensibilisation devront davantage mettre l'accent sur la nécessité que les mutuelles aient des politiques d'épargne adaptées à leur environnement socioéconomique. L'augmentation du membership participerait également de l'amélioration de la viabilité des institutions.

A Malem, il importe d'examiner la situation du personnel technique au risque de le voir aller vers d'autres horizons. Ce qui constituerait une forte perte eu égard aux efforts et moyens mis en œuvre pour renforcer leurs capacités

Pour conclure, on peut dire que les différents prestataires (AJCODEV, TAATAN) ont dans l'ensemble exécuté leur mandat. En témoigne la fonctionnalité de quelques structures qu'ils ont encadrées. A quelques exceptions près, les problèmes de dysfonctionnement constatés relèvent plus des acteurs des mutuelles que de l'insuffisance de leur encadrement.

Cependant, il faut souligner que certains points des protocoles n'ont pas été abordés par les opérateurs ou l'on été insuffisamment. Il en est ainsi des séances d'information et de

sensibilisation des mutualistes potentiels qui visent à donner une dimension plus communautaire de l'appui du PAREP et minimiser d'autant les risques de monopolisation des institutions par une portion d'acteurs. De même, entre autres points faibles de l'exécution des protocoles, l'inexistence de plan de suivi des acquis des sessions de formation a été partout relevée de même que l'insuffisance du suivi des AGR. Pour tous ces points, les lettres annexées au rapport ont pour objet de rappeler aux prestataires respectifs la nécessité de parachever le travail en satisfaisant aux observations de l'antenne maître d'œuvre délégué dans l'exécution desdits protocoles.

#### IV/1.2.2 Le renforcement des capacités.

Dans le cadre des renforcements des capacités, les besoins en formation technique qui vient en appui aux AGR (embouche, aviculture, maraîchage, transformation de fruits et légumes ou de céréales locales etc....) sont très importants. Le programme est amené à exercer un appui à l'organisation et à la formation des porteurs de projet sur le terrain.

La stratégie adoptée consiste à articuler fortement AGR et renforcement des capacités. L'objectif visé est d'inscrire les activités de formation dans une perspective durable en dotant les bénéficiaires de compétences techniques leur permettant d'être autonomes et plus entreprenants.

Mais le programme peut être confronté à quelques problèmes :

Tout d'abord ceux liés notamment à la faiblesse du taux de scolarisation de la population cible. Le fort taux d'analphabétisme constitue une sérieuse entrave pour développer de manière durable les compétences techniques des bénéficiaires. Certains modules de formation telle que la gestion de projet requièrent en effet minimum de connaissances de base que les bénéficiaires n'ont pas souvent du fait de leur faible niveau d'instruction.

De plus, il peut arriver que les procédures administratives de gestion du programme soit inadaptées par rapport aux exigences de célérité que requière un programme de lutte contre la pauvreté ( cas de la mutuelles des handicapées de Bambey qui attend toujours le financement). Le programme semble avoir une vision parfois trop européenne et qui correspond mal à la réalité sociale de nombreuses sociétés rurales africaines (fortes

solidarités familiales, interdépendance économique souvent forte des membres de la famille etc...). Ces réalités sociales et leurs évolutions doivent être analysées.

La mission de l'évaluation des mutuelles et l'enquête menée auprès des bénéficiaires ont permis de constater que les projets financés ont eu ou auront des effets certains sur leurs conditions de vie. L'évaluation des charges et des produits d'exploitation des opérations confirme de manière objective cette opinion. En effet, exception faites de la commercialisation de produits agricoles, les autres projets ont engendré ou pourront engendrer des bénéfices élevés quand le montant du financement est rationnel.

On observe par ailleurs que pour tous les bénéficiaires, la destination du revenu tiré des opérations varie mais concerne principalement les domaines suivants : la consolidation de l'activité, l'alimentation, l'acquisition de biens matériels, les services sociaux surtout en direction des enfants (santé, éducation), l'épargne. Tous les bénéficiaires interrogés ont en charge au moins deux personnes. Toutes choses qui confirment la vocation des différents fonds : la lutte contre la pauvreté.

#### IV/1.2.2.1 Forces relevées en ce qui concernent les AGR et le Renforcement des capacités

- Une confiance des populations vis-à-vis de l'institution et de ses dirigeants ;
- Un appui régulier du PAREP.
- Une bonne accessibilité de la caisse qui est située sur des lieux stratégiques très fréquentée avec l'existence de guichets ( la Mutuelle de Thiapy au marché de Bambey et la mutuelle Natangué dans les établissement de la Communauté rurale)
- Des conditions d'accès aux crédits assouplies.
- Une équipe dirigeante très entreprenante et dotée d'une volonté manifeste de se professionnaliser.
- Une compétence avérée des ressources humaines de la MEC de Thiapy;
- Une disponibilité et un engagement constaté des dirigeants de la mutuelle ;
- Un bon niveau de formation de certains membres d'organes ;
- Une absence d'institutions mutualistes concurrentes dans une localité à fortes potentialités ;
- Une diversification des partenaires et bailleurs de fonds augmentant les capacités d'intervention de la mutuelle (St Louis).
- Un taux d'intérêt supportable ;

- Un dynamisme des élus ;

**IV/1.2.2.2 Les faiblesses relevées en ce qui concernent les AGR et le Renforcement des capacités portent sur :**

- le manque de formation des membres d'organes et du personnel technique ;
- l'absence de moyens logistiques ;
- l'insuffisance des ressources financières ;
- la concentration du risque de crédit dans le secteur du commerce ;
- l'étendue de la zone d'intervention face aux moyens trop limités des mutuelles.
- l'absence de rigueur constatée dans les recouvrements ;
- une comptabilité quasi inexistante du fait du manquement de logiciel de gestion qui, par la suite, notamment à la mutuelle Natangué de Ngayokhème.
- l'insuffisance des ressources financières pour faire face à la forte demande de crédit ;
- la faiblesse de l'épargne mobilisée qui s'accroît davantage avec la diminution des crédits octroyés ;
- le non respect par certains bénéficiaires des échéances de remboursements au niveau du PELCP.
- Manque de conditions de sécurité et de garantie sur le crédit bien appropriées : manque de coffre, gardiennage précisément à la MEC Natangué de Ngayokhème.
- Continuer l'appui institutionnel (renforcement des capacités des membres des organes et du personnel technique des MEC ;
- Continuer le partenariat avec les SFD qui justifient une bonne gestion ;
- Renouveler les contrats des ONG partenaires pour qu'elles puissent continuer les activités d'encadrement au niveau des populations ;
- Discuter et sensibiliser les responsables des CIVD de la région de Diourbel, sur le remboursement des crédits en souffrance ;
- Impliquer les CIVD dans la gestion et surtout le recouvrement des prêts octroyés aux populations ;
- Accélérer le processus de décaissement des financements pour les SFD ;
- Appuyer institutionnellement les SFD (notamment appui informatique et logistique) compte tenu du volume croissant de leurs activités ;

- Augmenter le fonds de refinancement alloué aux SFD partenaires ;
- Réduire la durée d'attente pour le déblocage des fonds ;
- Assurer la formation en comptabilité, marketing, et les pratiques d'activités génératrices de revenus pour les populations bénéficiaires ;
- Assouplir les procédures des comités de crédits : en effet, la tenue de ces comités était assujettie au calendrier des représentants du PELCP avec comme conséquence des reports successifs des réunions programmées ;
- Assouplir les conditions et modalités de réception des appels de fonds par les SFD ;
- Matérialiser par un écrit dans la région de Diourbel les relations existantes entre les SFD et les CIVD ;
- Revoir et signer les protocoles d'accord entre les SFD et le PAREP qui assure la continuité des actions entreprises par le PELCP.

#### IV/1.2.2.3 Recommandations et propositions au PAREP issues de la cellule d'assistance technique aux caisses populaires d'épargne et de crédit

- Ouvrir un compte bancaire au nom du PAREP où seront logés les remboursements. Ce compte permettra de recycler les remboursements en nouveaux prêts, en évitant ainsi les ruptures dans les financements des nouvelles demandes. Cela permettra de pérenniser les actions dans le long terme.
- Mettre à jour les systèmes d'information et de gestion ;
- Disposer du personnel qualifié surtout pour les MEC de Lambaye, Baba Garage et Ngoye ;
- Déployer beaucoup de vigueur et de rigueur dans le recouvrement des impayés ;
- Organiser des formations en bonne gouvernance à l'attention des membres des organes ;
- Accélérer le processus de mutualisation des GEC (cas du GEC des Femmes de Tambacounda) ;
- Créer un cadre de concertation et d'échange d'informations entre les mutuelles de la région de Saint louis.
- Mener des campagnes de sensibilisation pour accroître le taux de pénétration des MEC notamment dans la Région de Diourbel ;
- Renforcer la sécurité au niveau des caisses.

## V / Leçons et enseignements tirés au terme du stage.

### VI/ Conclusion.

La notion de pauvreté est une notion relative, ce qui conduit à des actions diversifiées et parfois non adaptées.

Il est donc difficile de lutter contre la pauvreté tant qu'on n'arrivera pas à définir des critères clairs et applicables par tous.

Dans le cadre du partenariat, des critères pourront être définis ensemble par tous les intervenants, qu'ils soient étatiques, paraétatiques, ONG, associations, projets et bailleurs et populations de base.

On peut aujourd'hui affirmer d'une manière générale que les pays en voie de développement et les bailleurs de fond ont une vision différente qu'il faudrait intégrer ~~une dans l'une~~ dans les prochaines politiques d'aide au développement. La responsabilité doit être partagée parce que ceux qui reçoivent l'aide doivent au préalable définir clairement leurs objectifs en termes d'activité, d'autonomie dans le temps. Le plus souvent, les pays bénéficiaires se font presque piéger parce que n'ayant pas bien défini leurs objectifs et un plan d'opération dans le long terme. Comme la plupart des projets sont de court terme, c'est comme un éternel recommencement et il manque souvent une vision évolutive de l'ensemble.

D'une manière particulière, les populations bénéficiaires doivent aussi savoir exactement ce qu'elles veulent afin que ce qu'on leur propose soit adapté à leur besoins. Ainsi, les partenaires locaux se chargeront de transmettre fidèlement leurs souhaits et les inciteront à une meilleure implication dans les actions de développement.

La confrontation effectuée ici des objectifs affichés par les DSRP à leur élaboration concrète sur le terrain, ainsi que l'analyse de leurs contradictions, mettent clairement en évidence les faiblesses du processus en cours. Malgré toutes ces difficultés, il serait erroné de ne voir dans les nouvelles stratégies de lutte contre la pauvreté qu'un simple ravalement ou un effet de mode. Sous peine d'être totalement discréditées, il sera difficile pour les

Institutions de Brettons Wood d'envisager un retour en arrière, ou de chercher à limiter l'impact potentiel des changements initiés. Une puissante mécanique institutionnelle a d'ores et déjà été enclenchée pour inscrire les nouvelles orientations dans les procédures d'aide au développement : DSRP, initiative PPTE, Crédits de Soutien à la Réduction de la Pauvreté (en anglais PRSC), Facilités de Réduction de la Pauvreté et de Croissance (en anglais PRGF), Objectifs de Développement du Millénaire, etc.

Cependant et malgré les déficiences, la démarche engagée autour de l'élaboration des DSRP a d'ores et déjà eu des répercussions positives, quoique modestes, et surtout différenciées suivant les contextes. Outre l'incitation à orienter les politiques en faveur des pauvres (à travers la sécurisation des dépenses sociales financées par l'allègement de la dette), des avancées substantielles relevées dans certains pays méritent d'être soulignées : l'ouverture de nouveaux espaces de débat public, et l'implication des différents acteurs de la société ; l'amélioration de la gestion budgétaire, avec en particulier une plus grande transparence ; la fixation d'objectifs précis et mesurables permettant un suivi et une évaluation concrète des politiques, même si l'intérêt accordé par les pays au volet suivi/évaluation reste pour l'instant limité.

Mais l'essentiel des avancées se situe au niveau des principes substantiels aux initiatives DSRP et PPTE. Ces principes sont porteurs d'espoir, même si les difficultés pour les traduire en action sur le terrain suscitent des interrogations et peuvent inciter au scepticisme. Ils ouvrent une réelle opportunité de voir les politiques publiques et l'aide internationale changer de nature, dans un sens plus favorable au développement et faisant appel à une plus grande participation citoyenne. Dans quelle mesure cette chance pourra effectivement être saisie ? Cela dépendra de la capacité des forces sociales à œuvrer dans ce sens, donc des contextes locaux. Mais en tout cas, les conditions formelles de l'émergence de ces expressions n'ont jamais été aussi favorables.

Finalement, les IBW et des Nations Unis se sont engagées dans une voie dont elles ne semblent pas contrôler l'issue. Le nouveau positionnement qu'elles cherchent à promouvoir, plus proche des pauvres et des populations, et moins des Etats, les conduit sur un terrain difficile . La remise en question du tête-à-tête exclusif avec les gouvernements des pays pauvres témoigne d'une volonté politique louable pour accroître l'efficacité des stratégies d'aide au développement. Mais faute d'expérience, cette évolution est aussi porteuse d'incertitudes. D'une certaine manière, les IBW et les Institutons des Nations Unis nont

ouvert la « boîte de Pandore ». Elles ont créé des attentes qu'elles ne seront pas nécessairement aptes à satisfaire, courant le risque aussi bien de déceptions que de retours en arrière. En tout cas, en lançant l'Initiative DSRP, on ne peut leur reprocher de ne pas avoir ouvert de nouvelles pistes. Il reste à savoir si les nombreux obstacles et contraintes qui subsistent pourront être surmontés. Les responsabilités pour relever ce défi n'incombent pas uniquement aux IBW. Il appartient aux différents acteurs – aussi bien aux niveaux locaux - national qu'international – de mesurer les véritables enjeux et de mobiliser tous les moyens pour faire aboutir le processus de lutte contre la pauvreté.

apportée sur la réduction de la pauvreté car je voulais me situer par rapport aux bénéficiaires, pour savoir en quoi l'aide apportée contribue –t- elle à réduire ou à atténuer leur situation de pauvreté mais aussi par rapport au bailleur (PNUD) qui fait vivre le programme.

Mais également pour savoir ce que pensent les bénéficiaires, de la manière dont ils perçoivent qualitativement et quantitativement la mission des mutuelles d'épargne et de crédit qui est de favoriser une activité économique en vue de favoriser le développement économique des populations cibles et par la même du programme.

Techniquement, l'enquête reflète l'opinion d'un échantillon de personnes. Le sondage et l'enquête sont donc des outils de valorisation, et ce sont des outils qui aujourd'hui sont parlants. Ressortir en pourcentage, en chiffre, une opinion qui alertera la population permet de démontrer en quelque sorte l'importance d'un projet

Le questionnaire en tant que source d'information permet d'informer sur les besoins et les difficultés des bénéficiaires, les problèmes à traiter, pour cela le questionnaire un l'outil idéal.

## **II/ Définition du concept de Pauvreté selon le PNUD et la Banque Mondiale.**

### **II/1 Selon le PNUD**

#### **I/ Définition des concepts.**

##### **Le concept de pauvreté.**

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur le fait que la pauvreté est un phénomène complexe, pluridimensionnel, ne pouvant être réduit à sa simple expression monétaire (c'est-à-dire à un niveau insuffisant de ressources économiques pour vivre de façon décente).

Le PNUD déclare ainsi que « la pauvreté n'est pas un phénomène unidimensionnel – un manque de revenus pouvant être résolu de façon sectorielle. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui nécessite des solutions multisectorielles intégrées » [2000a : 34]. De même, la Banque mondiale affirme que la pauvreté a des « dimensions multiples », de « nombreuses facettes » et qu'elle est « la résultante de processus économiques, politiques et sociaux interagissant entre eux dans des sens qui exacerbent l'état d'indigence dans lequel vivent les personnes pauvres » [BM 2000 : 1].

### Selon le PNUD

Dans le rapport *Vaincre la pauvreté humaine* (2000) du PNUD, un encadré définit spécifiquement l'« extrême pauvreté », la « pauvreté générale » et la « pauvreté humaine ». Ainsi, « une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels – habituellement définis sur la base de besoins caloriques minimaux [...] ».

Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires – tels l'habillement, l'énergie et le logement – et alimentaires ».

La « pauvreté humaine », quant à elle, est présentée comme l'« absence des capacités humaines de base : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée » [PNUD 2000a : 19].

Le PNUD évoque également dans ce rapport la pauvreté monétaire, sans toutefois en donner une définition précise. Un examen rapide des définitions données ci-dessus permet cependant d'affirmer que la pauvreté monétaire englobe la pauvreté extrême (également appelée pauvreté absolue) et la pauvreté générale (ou pauvreté relative) : les nuances entre ces deux types de pauvreté renvoient au seuil monétaire – ou de revenu – adopté. La pauvreté monétaire relève plutôt de la démarche de la Banque mondiale, alors que la pauvreté humaine semble être un concept spécifiquement onusien. Quelques clarifications s'imposent.

La pauvreté humaine est intrinsèquement liée à la notion de développement humain, qui voit le jour au début des années quatre-vingt-dix, à la suite des travaux d'Amartya Sen<sup>1</sup>. Le développement humain représente, selon les termes du PNUD, l'élargissement des possibilités et des choix offerts aux individus. Plus précisément, « les trois possibilités essentielles sont celles de vivre longtemps et en bonne santé, d'acquérir des connaissances et un savoir, et de pouvoir accéder aux ressources nécessaires pour vivre dans des conditions décentes ». C'est par rapport au développement humain que la pauvreté humaine est définie : « [elle] signifie la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles repose tout développement humain, à savoir vivre une vie longue, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d'autrui » [PNUD 1997 : 15-16].

Pour nous faire une idée un peu plus précise sur la manière dont le PNUD appréhende la pauvreté, présentons l'indicateur qu'il emploie pour la mesurer : l'IPH (indicateur de pauvreté humaine). Celui-ci est centré sur les « déficits rencontrés dans les trois domaines essentiels de l'existence humaine » [*ibid.* : 15].

Comme l'explique le PNUD, dans les notes techniques du *Rapport mondial sur le développement humain* consacré à la pauvreté (1997), cet indicateur « se concentre sur trois aspects essentiels de la vie humaine déjà envisagés dans le cadre de l'IDH [indicateur de développement humain] : – longévité, instruction et conditions de vie décentes – mais envisage ces aspects sous l'angle des manques. [...] dans le calcul de l'IPH, les insuffisances en termes de longévité sont représentées par le pourcentage de personnes risquant de décéder avant l'âge de 40 ans (P1) et le manque d'instruction est traduit par le pourcentage d'adultes analphabètes (P2). Quant au manque de conditions de vie décentes au niveau économique en général, il est représenté par un sous-indicateur composite comprenant lui-même trois variables : le pourcentage d'individus privés d'accès à l'eau potable (P31), celui des personnes privées d'accès aux services de santé (P32), et celui des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition (P33). Le sous-indicateur composite P3 s'obtient en calculant la moyenne arithmétique des trois variables P31, P32, P33 » [PNUD 1997 : 141]. On calcule ensuite l'IPH en faisant la moyenne arithmétique des trois indicateurs P1, P2 et P3.

Contrairement à l'IDH dans lequel les conditions de vie sont mesurées par le PIB réel par habitant, l'IPH n'intègre pas la dimension « monétaire » de la pauvreté. Dans ce même rapport, le PNUD justifie son choix de la manière suivante : « Le PNB pris en compte dans

**l'IDH est en fait un amalgame des moyens publics et privés, les services publics étant financés à partir du revenu national dans son ensemble. Le revenu privé ne saurait rendre compte correctement des ressources économiques dont un individu peut profiter, lesquelles comprennent des services publics essentiels (tels que les infrastructures médicales et l'approvisionnement en eau potable).» [Ibid. : 19] Puisque les individus peuvent également bénéficier des services publics, un indicateur reposant uniquement sur le revenu privé aurait pour conséquence la surestimation de la pauvreté.**

### **Selon la Banque mondiale.**

**Cette institution ne parle pas explicitement, comme le PNUD, de « pauvreté humaine ». Bien qu'elle ne donne pas de définition précise des types de pauvreté qu'elle analyse, son raisonnement distingue pauvreté absolue et pauvreté relative. La pauvreté absolue correspond à un niveau de revenu nécessaire pour assurer la survie des personnes. En général, ce seuil est calculé en fonction d'un régime alimentaire de base. La pauvreté relative, quant à elle, reflète une conception plus axée sur la répartition des revenus ; elle signifie avoir « moins que les autres ». Cette notion renvoie au niveau de revenu nécessaire pour participer à et vivre dans une société particulière (logement, habillement...). Les types de pauvreté abordés par la Banque mondiale sont donc particulièrement centrés sur l'aspect monétaire.**

**Toutefois, la Banque mondiale ne s'en tient pas à cette analyse simpliste. Elle n'omet pas d'évoquer les interrelations entre les différentes facettes de la pauvreté, et explique que l'étude approfondie de certains secteurs – ou domaines – est fondamentale pour saisir la pauvreté dans sa complexité. Ces domaines sont la santé et l'éducation, la vulnérabilité (l'incertitude et le risque frappant particulièrement les populations pauvres), le manque de parole (*voicelessness*) et le manque de pouvoir (*powerlessness*).**

**Pour évaluer ces divers domaines, la Banque mondiale passe en revue une série d'indicateurs ou « pistes de réflexion » possibles. En ce qui concerne la santé, l'indicateur retenu est quasiment le même que celui du PNUD. Elle opte en effet pour le taux de mortalité infantile, et celui des moins de 5 ans. Dans le domaine éducatif, les indicateurs adoptés sont soit le taux d'inscription brut, soit, lorsque les données sont disponibles, le taux d'inscription net.\***

**En ce qui concerne le manque de parole (*voicelessness*) et le manque de pouvoir (*powerlessness*), elle admet d'emblée qu'ils sont difficiles à quantifier. Elle évoque néanmoins des démarches possibles, et invite le lecteur à se reporter à un encadré où il est dit que des**

« groupes de discussion » peuvent être très fructueux pour comprendre ce que les pauvres revendiquent. Elle explique en effet qu'au sein de tels groupes, « les personnes pauvres ont discuté d'un ensemble d'institutions importantes dans leur vie quotidienne et identifié ensuite les critères décisifs pour leur évaluation ». Les critères évoqués sont les suivants : « la confiance, la participation, la responsabilité (*accountability*), l'aptitude à s'unir, la réactivité (*sensibility*), le respect, l'équité et l'impartialité (*fairness*), la bienveillance, l'écoute et l'amour. Les personnes pauvres ont défini ces critères avec des termes simples et clairs avant de noter les institutions » [*ibid.* : 21]. On s'attendrait à ce que la Banque mondiale explicite cette méthode d'évaluation ou à ce qu'elle en donne les résultats. Or, il n'en est rien.

Pour déterminer la catégorie des *income-poor*, elle fixe des seuils de pauvreté. Le seuil retenu pour évaluer la pauvreté « absolue » est mieux connu sous le nom de « seuil de \$ 1 par jour » (en réalité il correspond à un niveau de \$ 1,08 selon les prix de 1993). Il est ensuite traduit en un seuil « national » (c'est-à-dire en monnaie locale) par le biais d'une formule de parité du pouvoir d'achat. La Banque mondiale retient aussi un seuil supérieur, connu sous le nom de « \$ 2 par jour », égal au double du seuil précédent. Le choix de l'un ou de l'autre dépend du niveau de développement. S'agissant des pays à revenu intermédiaire, comme l'Amérique latine ou certains pays d'Asie, le second seuil est considéré comme étant un meilleur indicateur de la pauvreté réelle des populations. Le premier seuil est, quant à lui, adapté aux pays les moins avancés, dont l'Afrique subsaharienne.

## II/3. Grilles d'analyse de la pauvreté

### II/3.1 La notion de capacité

Depuis 1990, le PNUD fonde ses analyses sur les notions de capacité, d'opportunités et de potentialités. C'est ainsi qu'on lit dans le *Rapport mondial sur le développement humain (1997)* : « Selon le concept de capacité, la pauvreté d'une existence ne tient pas uniquement à l'état d'indigence dans lequel une personne se trouve effectivement, mais également au manque d'opportunités réelles – pour des raisons sociales ou des circonstances individuelles – de bénéficier d'une existence qui vaille la peine d'être vécue et qui soit considérée à sa juste mesure. Dans la notion de capacité, l'accent est mis sur les potentialités qu'un individu est en mesure ou non de réaliser, en fonction des opportunités dont il dispose. Ces potentialités désignent tout ce qu'un individu peut souhaiter faire ou être, par exemple, vivre longtemps, être en bonne santé. L'approche de la pauvreté en termes de capacités se concentre sur des

états possibles (potentialités), tout en distinguant lorsque c'est possible, le choix qu'un individu possède mais néglige délibérément » [PNUD 1997 : 17]

Le concept de capacité nécessite quelques éclaircissements. Pour le PNUD, une personne n'est pas uniquement pauvre en raison de son manque de revenus ou de moyens matériels (l'indigence), mais aussi en raison du manque de choix dont elle dispose effectivement. Dans ce cadre, les capacités « reflètent la liberté de réaliser des potentialités » [ibid. : 14].

### II/3.2 Les facteurs de production

Les facteurs de production se scindent en trois types de « capital » : le capital physique, le capital financier et le capital social. En ce qui concerne le capital physique, le PNUD s'intéresse tout particulièrement au droit foncier et à la répartition des terres en fonction de leur nature ou de leur qualité. S'agissant du capital financier (les ressources financières), la pauvreté résulterait de « la difficulté d'accès et de la mauvaise distribution du crédit et de l'épargne. En effet, le crédit et l'épargne constituent des ressources essentielles pour les pauvres, leur permettant ainsi de saisir les occasions offertes par le marché » [PNUD 1999 : 115]. Enfin, pour ce qui est du capital social (notamment la santé et l'éducation), le PNUD évoque la problématique de la pauvreté et de l'exclusion. Pour lui, « l'aptitude des individus à tisser des liens constitue une autre forme de ressource de première importance, un capital social dont les manifestations premières se retrouvent dans la famille et la collectivité ». En ce qui concerne les facteurs de production, la question de la réforme agraire mise à part, le PNUD propose de raisonner en termes de « manques de droits d'accès à ». Il n'est pas question de porter atteinte à la structure de la propriété des actifs, mais d'accroître leur « accessibilité » aux populations pauvres.

### II/3.3 Les systèmes politiques des pays.

La troisième cause structurelle réside dans ce que le PNUD appelle l'« inégalité d'accès aux opportunités de sortir de la pauvreté ». Ce sont là unes des causes du sous-développement, cela entraînent des « déficits en matière de gouvernance et d'habilitation de la population » [ibid. : 118]. Cette notion de gouvernance est un élément central de la stratégie de lutte contre la pauvreté mise en avant dans le rapport *Vaincre la pauvreté humaine* (2000). À la source de la pauvreté, il y aurait des systèmes législatifs et institutionnels particuliers qui

entraveraient la prise en compte des intérêts des pauvres dans les processus de décision (leur participation) et contribuerait à l'aggravation de la pauvreté. Des politiques efficaces doivent impérativement prendre en compte la promotion d'une large participation politique, l'obligation de rendre des comptes, la transparence de l'action des pouvoirs publics et la prise en compte des aspirations des groupes défavorisés. » [*Ibid.* : 119].

En bref, la grille d'analyse du PNUD tourne autour des notions de capacité, d'opportunités et de potentialités. Concrètement, les causes de la pauvreté avancées par cette organisation renvoient à des inégalités en termes de « droits d'accès à », aux choix réels ou opportunités dans certains domaines considérés comme essentiels. Alors que la Banque Mondiale, elle parle de pauvreté relative liée au revenu, mais aussi à la santé, à l'éducation, et à la vulnérabilité des individus.

#### **II/3.4 La bonne gouvernance.**

Le rapport du PNUD sur la pauvreté (2000) concentre son attention sur les réformes en matière de « gouvernance » (soit les structures politiques et institutionnelles des pays).

Pour le PNUD, la gouvernance est la clef de voûte des politiques nationales de lutte contre la pauvreté. C'est le « chaînon manquant » qui expliquerait les maigres résultats en matière de réduction de la pauvreté, malgré la multiplication des programmes mis en place depuis dix ans. Dans un encadré consacré à la « gouvernance humaine », il est écrit qu'elle « englobe les méthodes que les sociétés utilisent pour distribuer le pouvoir, et gérer les ressources et les problèmes d'ordre public » [PNUD 2000a : 56]. Elle relève de trois principes : la maîtrise (ou la participation des pauvres aux processus de décision politique), l'équité (l'égalité des chances) et la responsabilité (le degré de « transparence » des structures politiques, leur mode de fonctionnement, leur caractère « comptable » ou « responsable » face aux citoyens).

Un certains nombres de reformes sont à envisager, notamment d'ordre politiques s'articulant autour d'un vaste ensemble de mesures telles que la lutte contre la corruption, l'instauration de la démocratie (pour agir sur le fonctionnement des institutions) ou la décentralisation (pour changer la structure de ces institutions). Afin que la bonne « gouvernance » soit effective.

## **II/3.5 Les outils de lutte contre la pauvreté.**

### **II/3.5.1 Les AGR (Activités génératrices de revenus).**

**D'une manière globale l'objectif noble des AGR est l'amélioration des conditions de vie socio-économiques des populations. En partant du postulat que les populations vulnérables prennent ces initiatives de développement, elles vont contribuer à l'émergence d'une société civile responsable et dynamique capable de définir et de formuler ses propres orientations et d'utiliser les dispositifs institutionnels existants comme les communes rurales, les municipalités, les services techniques et les ONG.**

**La finalité est d'inverser le processus actuel intervenant extérieur/population locale et de donner ainsi une place centrale à ces populations aux structures qu'elles mettent elles-mêmes en place.**

**En l'occurrence, la finalité de toute AGR est le développement local durable dans toutes les localités de la nation, par l'amélioration de la situation économique et sociale des groupements de la population. Cela, ne peut se faire qu'à travers :**

- ▶ La constitution des " groupes organisés et/ou groupe d'intérêts" susceptibles et capable de mettre en place et de gérer collectivement une activité génératrice de revenus ;**
- ▶ Le développement de nouvelles ressources économiques dans la production, la transformation et la commercialisation des produits (agriculture, élevage, et artisanat) ;**
- ▶ Le renforcement des capacités de gestion et d'organisation collective des groupes concernés à travers la formation.**

**Précurseur en la matière, Muhammad Yunus est le « père » du micro- crédit. Sa devise : " Les pauvres sont souvent plus dignes de crédit que les riches car ils tiennent à rembourser leurs dettes. Et le droit au crédit pour tous doit être reconnu comme un droit fondamental de l'homme."**

**Né en 1940 à Chittagong, Muhammad Yunus a été éduqué dans sa ville natale, il a fait des études supérieures aux Etats-Unis et obtient un doctorat à l'université Vanderbilt (Tennessee). En 1972, il prend la tête du département de l'Economie à l'université de Chittagong. En 1976, il crée ce qui deviendra par la suite la Grameen Bank.**

la Grameen Bank (grameen = village), a pour vocation d'accorder des crédits à ceux qui sont habituellement exclus du système bancaire, c'est-à-dire les plus pauvres jusque-là dépendants des usuriers. Son fondateur était parti du principe qu'une somme minime d'argent, par exemple le montant nécessaire à l'achat d'une machine à coudre servant à confectionner des chemises à vendre est souvent suffisant pour démarrer ou développer une activité, particulièrement dans les campagnes.

### II/3.5.2 Le concept de Renforcement des capacités.

Peut être défini comme l'apport d'une formation aux individus, par laquelle les ressources humaines, de même que les capacités organisationnelles et opérationnelles des institutions, sont améliorées afin de mieux exécuter les fonctions prioritaires, permet de réduire la pauvreté.

## III/ Le Contexte de la réduction de la pauvreté au Sénégal.

### II /1. Présentation du Sénégal : Situation socio-économique.

Le Sénégal pays sahélien, classé par le rapport sur le développement humain de 2001, 145<sup>eme</sup> sur 162 pays avec un indice global de 0,423. Compte 9,68 millions d'habitants dont 53 % des femmes.

En 2005, le Sénégal a réalisé des performances économiques dans la plupart des ses secteurs d'activités, avec un taux de croissance du PIB réel de l'ordre de 5,3%, une inflation maîtrisée de l'ordre de 1,5% annuel depuis 2000. Malgré ses efforts économiques, le Sénégal reste toujours classé parmi les pays les plus pauvres du monde.

Ces performances justifient la décision du Conseil d'Administration du FMI lors de la réunion du 21 Décembre 2005 , d' effacer intégralement la dette du Sénégal d'un montant de 80 milliards de Fcfa, contactée avant la date du 1<sup>er</sup> Janvier 2005.

Pour renforcer cette stabilité le Ministère des finances avait décidé d'orienter ressources issues de l'annulation de la dette vers les dépenses d'infrastructures, de soutien à la

**croissance accélérée, ceci afin d'atteindre les ODM (Objectifs de Développement du Millénaire).**

**Cependant, la bataille de la pauvreté et du développement est loin d'être gagnée. Surtout dans les zones rurales où les niveaux de pauvreté sont plus élevés que dans les zones urbaines (57,5% contre 43,3%).**

**D'après l'analyse de la situation par le Programme des Nations Unies pour le Développement certaines régions sont plus touchées que d'autres telles que la région de Ziguinchor et de Kolda.**

**Le Comité Local pour le Développement qui s'est tenu en Mai 2006 au Sénégal dans le cadre de la coopération du pays avec le PNUD pour la période 2007/2011, a relevé que le Sénégal était encore à la traîne dans le domaine de l'éducation, notamment primaire. Même si le taux brut de scolarisation à 82,5% en 2005, l'écart entre les garçons (82,4%) et les filles (77,50%) reste importants. L'analphabétisme, même s'il recule touche encore 62,2% de la population en 2005, dont 71,2% de femmes.**

**Le Comité a noté une amélioration de la situation sanitaire qui atteste d'une certaine amélioration des conditions de survie de la mère et de l'enfant, en effet, note le PNUD le taux de mortalité infanto juvénile est passé de 145,3% en 1997 à 121% en 2005, et de mortalité infantile de 70% à 61% sur la même période.**

**Concernant le VIH Sida, le Sénégal a réussi à maintenir le taux de prévalence autour de 0,7%. Par contre, le PNUD note une subsistance des contraintes dans la lutte contre le paludisme. De même, il est indiqué une persistance de la précarité des conditions d'hygiène individuelles et collectives, et d'assainissements. 72,9% de la population ont accès à l'eau potable en 2005 et seuls 56,15% de la population ont un accès à l'assainissement, on note aussi l'accroissement des disparités intra urbains entre quartiers riches et pauvres.**

**En terme d'infrastructures physiques tels que le transport, le PNUD décèle des faiblesses au niveau de leur développement. Les télécommunications étant une exception à cette situation générale.**

Dans le secteur de l'énergie, le PNUD relève le déficit de la production et la mauvaise qualité du service. Une situation, qui, peut entraîner des conséquences négatives sur les prévisions de croissance. En zone rurale, l'accès à l'électrification est jugé encore faible (moins de 15% en 2005). Ce qui constitue un obstacle au développement économique et humain du Sénégal.

En matière d'emploi, on note une faiblesse de l'offre d'emploi dans le domaine formel ou moderne, avec un taux de chômage de l'ordre de 9,6%. Le chômage et le sous - emploi affectent 40% des jeunes de la tranche d'âge de 20 à 35 ans.

60% de la population vit en milieu rural, l'agriculture est le principal emploi et la principale source de revenu. Cependant, qualitativement, elle reste extensive fortement marquée par la variabilité pluviométrique, la saturation et la dégradation des terroirs et par des contraintes d'ordre structurel et économique.

Pour toutes ces raisons la disponibilité brute moyenne de céréale par habitant est de 105kg alors que la norme fixée par la FAO est de 185 kg par habitant. En conséquence le Sénégal doit importer 40% chaque année de ses besoins en céréales.

## II/2. Le Sénégal dans la lutte contre la pauvreté

### II/2.1 Contexte national de la lutte contre la pauvreté.

La lutte contre la pauvreté constitue un axe prioritaire du développement du Sénégal, visant à réduire la précarité des conditions de vie des populations les plus démunies et à relever le niveau de développement des ressources humaines.

Dans ce cadre et en rapport avec l'admission du Sénégal à l'Initiative PPTE, le Gouvernement s'est donné comme objectif de concevoir et mettre en œuvre une approche intégrée du problème de lutte contre la pauvreté en élaborant un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), à travers un processus participatif large qui encourage l'appropriation par le pays de la stratégie et de sa mise en œuvre, et le développement de partenariats entre l'État, les acteurs locaux et les partenaires au développement.

Ce Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté se base sur le document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) élaboré par le gouvernement du Sénégal qui a été présenté à l'agence internationale de développement (AID) et le Fond Monétaire International (FMI) en juin 2000. Le document est le fruit des consultations participatives à grande échelle à tous les niveaux de développement. Le DSRP décrit ces consultations, la nature de la pauvreté au Sénégal et présente les objectifs de réduction de la pauvreté à atteindre dans les trois prochaines années.

Cette volonté de réduire la précarité des conditions de vie des populations s'est traduite par l'adoption par le Gouvernement du Sénégal du Programme National de Lutte contre la Pauvreté.

#### II/2.1.1 Le PELCP (Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté)

C'est dans ce cadre que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a apporté un appui institutionnel au Gouvernement du Sénégal à travers le Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) qui arrivé à terme le 30 Juin 2002 .  
Avec un coût global de : 04 Milliards de Francs CFA

Régions couvertes : Dakar, Diourbel, Tambacounda et Saint-Louis

Durée : 3 ans

C'est après la clôture du Projet au mois de juin 2002 avec une phase transitoire jusqu'en avril 2003 qu' a été mis en place le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) d'un coût de 4.500.000 \$ US mis en place au mois de janvier 2004 et couvrant les régions de Saint-Louis, Diourbel, Tambacounda et Ziguinchor.

Bilan des activités réalisées par le programme élargi de lutte contre la pauvreté (PELCP/PNUD) 2003 :

#### II/2.1.1.1Au niveau de l'appui aux collectivités locales

##### **1. 1 Mise en place des Plans Régionaux de Développement**

**Intégré (PRDI) à Saint-Louis, Diourbel et Tambacounda ;**

**1.2 Mise en place dans 45 collectivités locales d'un système de planification participative qui a abouti à un programme d'investissement prioritaire dans chacune des localités ;**

**1.3 Mise en place des Plans de Développement des quartiers (PDQ) accompagnés de plan d'action prioritaire dans les quartiers de Gourel Djadjie et Camp Navétanes de Tambacounda, de Ndayane à Diourbel, des Eaux et Claires, Diaminar et Khor à Saint-Louis ;**

**1.4 Réalisation de onze Plans Locaux de Développement (PLD) dans les arrondissements du Département de Bambey ;**

**1.5 Financement de l'assainissement urbain de la commune de Bambey ;**

**1.6 Réalisation du Plan d'Urbanisme de Référence (PUR) à Bambey ;**

**1.7 Réalisation d'un guide du conseil municipal ;**

**1.8 Formation des élus locaux sur les lois de la décentralisation et la gestion des budgets ;**

#### **II/2.1.1.2 Formation technique et professionnelle des cibles sur les filières porteuses**

**2.1 Formation technique et professionnelle des bénéficiaires sur :**

- Transformation des fruits et légumes ;
- Transformation des produits laitiers et carnés ;
- Fabrication de savons ;
- Teinture et sérigraphie ;
- Tannerie ;
- Poterie.

**2.2 Formation dans le secteur agro pastoral :**

- sur les nouvelles techniques agricoles ;
- sur les techniques d'embauche bovine et ovine pour reconstitution du cheptel décimé par les intempéries et l'accroissement de la production de viande et de lait ;
- Sur la porcherie
- Sur le maraîchage

**2.3 Formations techniques sur la gestion des projets, la gestion financière et comptable des activités, la négociation, les évaluations et les IEC au profit des MPE et des promoteurs individuels.**

**2.4 Création d'un fonds d'appui aux initiatives locales (FAIL) d'un montant de près de 400 millions de F CFA dans les communautés rurales de Lambaye, Baba Garage et à Kéniaba (Tambacounda) au profit des populations rurales pauvres. Le FAIL est un mécanisme qui permet aux populations bénéficiaires de pouvoir lier AGR et GRN pour préserver l'environnement et accroître leur revenu.**

**2.5 Mise en place d'un Fonds d'Appui aux Initiatives Locales pour l'Environnement Urbain (FAILEU) dans la commune de Bambey pour le financement des activités génératrices de revenus et pour l'enlèvement des ordures ménagères de la ville de Bambey.**

**2.6 Mise à la disposition de l'ASACASE d'un fonds de 60 Millions pour le financement des activités génératrices de revenus sous forme de crédit revolving dans les zones de Diourbel et Guinaw-rail, 301 micro-projets ont été financés et 456 emplois créés au 31 Juillet.**

**2.7 Mise en place d'une petite unité de Tannerie à Ndingy par le groupement des femmes de la localité et création d'une autre unité de tannerie à Diourbel.**

**2.8 Création d'unités de savonnerie, à Saint-Louis, Tambacounda, Diourbel et Guinaw-rail par les groupements de femmes.**

**2.10 Création d'unités de transformation de jus de fruits à Guinaw-rail, Saint-Louis, Tambacounda et Touba.**

**2.11 Création d'unités de teinture à Saint-Louis, Tambacounda, Diourbel et Guinaw rails par les groupements de femmes.**

**2.12 Création d'une unité de poterie, Tambacounda pour la valorisation des métiers traditionnels.**

**2.13 Création d'étables laitières et d'embouche bovine et des porcheries pour les groupements et promoteurs identifiés dans la région de Tambacounda.**

**2.14 Mise en place, avec l'ONUDI, dans le cadre du programme intégré, de mécanismes d'appui aux MPE dans la région de Saint-Louis avec la création de projets pilotes dans la transformation des produits halieutiques et agro-alimentaires.**

#### **II/2.1.1.3 Réalisation d'infrastructures à Bambey et Diourbel :**

- **Construction de trois salles de classe à Ndayane et à Diourbel ;**
- **Construction de la ferme pilote de Mérina DIOP avec un forage équipé d'un château d'eau et d'un système d'adduction d'eau reliant le forage et la ferme pilote sur 3 km ;**
- **Mise en place d'un système de collecte et de gestion des ordures ménagères en coopération avec le LIFE à Bambey et à Diourbel.**

#### **II/2.1.1.4 Réalisation d'infrastructures à Saint-Louis :**

- **Réfection des salles de classes, fabrication de tables bancs et du mobilier de bureau des maîtres à l'école de Khor à Saint-Louis ;**
- **Réfection de la maison de quartier des Eaux claires/Diaminar ;**
- **Constructions de mur de clôture des écoles de Tarédji/Podor et Thiangaye ;**
- **Constructions de deux cases de santé à Thiélaw Wallo et Namardé Diéri dans l'arrondissement de Ndioum ;**
- **Construction d'un poste de santé à Tarédji Donaye ;**
- **Construction du marché à Tarédji-Donaye ;**
- **Forage de deux puits hydrauliques à Alingo et Ganina.**

## II/2.2 Le PALPICS

C'est ainsi que les deux institutions PNUD et ICS se sont engagées pour la formulation et la mise en œuvre d'un partenariat de type novateur visant à impulser une dynamique du développement intégré au niveau des trois Communautés Rurales . Un Protocole d'accord a été signé à cet effet en octobre 2001.

Les ICS avaient mis à la disposition du PNUD une enveloppe de 700.000 dollars américains sur trois ans pendant que le PNUD a alloué un budget initial de 100.000 dollars. Ce partenariat traduit de manière concrète une des nouvelles orientations du PNUD qui fait de l'alliance stratégique avec le secteur privé un des axes privilégiés de la lutte contre la pauvreté. Le Bureau International du Travail a été choisi comme agent d'exécution, compte tenu de sa riche expérience multiforme dans la gestion de l'entreprise. Les activités du projet ont démarré au mi -juillet 2002.

## II/2.3 Le Fond de développement local de Kédougou

Le FENU en partenariat avec le PNUD et le Gouvernement du Sénégal avait mis en place des mécanismes de lutte contre la pauvreté qui se sont matérialisés par la mise en place d'un outil d'aide à la planification du développement local et du financement décentralisé et un volet micro - Finance pour la région de Tambacounda.

Signé en mai 1997, le FDL de Kédougou n'a démarré effectivement qu'en janvier 1998. Celui s'est terminé officiellement à la fin du mois de décembre 2001. Son budget était de 4.434.000 dollars provenant essentiellement du PNUD et du FENU.

Le projet s'était alors fixé cinq (5) objectifs :

- Améliorer la capacité des conseillers ruraux à identifier, à concevoir et à gérer leurs projets d'investissement selon un processus participatif de programmation pluriannuelle ;
- Promouvoir des outils de financement adaptés au besoin des communautés rurales ;

- Améliorer les capacités de gestion financière communale et de gestion des infrastructures par un programme adapté de formation des élus locaux , des responsables des organisations communautaires de base et du secteur privé ;
- Créer des opportunités de création de revenus et de valorisation du patrimoine communal à travers des composantes d'investissement et de formation ;
- Susciter auprès de l'administration centrale une meilleure harmonisation des outils de financement des communautés rurales.

## **II/3.2 Cadre spécifique du PAREP.**

### **II/3.2.1 Présentation du PAREP.**

#### **Le contexte de la démarche.**

Depuis 1997 le gouvernement du Sénégal reçoit l'appui du PNUD dans le cadre de ses actions de lutte contre la pauvreté avec notamment la mise en œuvre en 1998 du projet SEN/97/003 « Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) ». Les actions menées à ce jour ont conduit à d'importants acquis grâce à des activités comme l'appui au pilotage stratégique, la promotion des moyens d'existence durable au niveau des zones de concentration, la promotion d'un réseau de partenariats.

Le PAREP s'inscrit dans le contexte de la fin du PELCP en 2003, dans le cadre de la capitalisation des acquis du précédent programme et de la mise en œuvre de la stratégie de la réduction de la pauvreté.

#### **Financement du programme :**

<b>PNUD :</b>	<b>4 809 886 Dollars</b>
<b>Grand Duché de Luxembourg :</b>	<b>568 664 Dollars</b>
<b>Gouvernement du Sénégal :</b>	<b>400 000 Dollars</b>
<b>TOTAL Financement :</b>	<b>5 778 550 Dollars</b>

**Agent gouvernemental d'exécution : Ministère de la femme, de la famille, du développement social et de la solidarité nationale.**

### **Objectifs du Programme :**

Dans le cadre de sa mise en œuvre, le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (PAREP) vise à atteindre les objectifs du Millénaire pour le Développement que sont :

- ❖ La création d'un environnement pour le Développement Humain Durable (DHD) ;
- ❖ Mise en œuvre de politiques et stratégies de développement économiques et sociales axées sur la réduction de la pauvreté, développement durable des ressources de l'environnement pour réduire la pauvreté humaine ;
- ❖ Promotion des statuts de la femme et de l'égalité des genres.

### **Stratégie d'intervention :**

La stratégie d'intervention du PAREP s'inscrit dans celle du gouvernement du Sénégal, qui est de prendre en considération le profil de la pauvreté urbaine et rurale tel qu'il ressort du Diagnostic de la pauvreté et des différents travaux réalisés dans le cadre du DSRP.

En effet, la stratégie adoptée revient à :

- ❖ Promouvoir les opportunités de création de richesses au Sénégal ;
- ❖ Organiser l'égalité des chances dans la concrétisation de ces opportunités, notamment à travers le renforcement des capacités des populations pauvres ;
- ❖ Assurer la protection des groupes vulnérables.

### **D'où ce qui en découle ...**

**Objectif général de la mission :**

**Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les zones d'intervention**

**Objectifs Spécifiques :**

- ❖ Améliorer l'accès aux services sociaux de base des populations pauvres des zones ciblées.
- ❖ Promouvoir les activités génératrices de revenus aux profits des populations pauvres.

- ❖ Favoriser l'accès des populations pauvres aux services de la micro finance ( à travers le FDL .
- ❖ Améliorer les capacités des groupes cibles.
- ❖ Assurer un suivi évaluation participatif et opérationnel du projet.

**Axe d'intervention :**

- ❖ Le PAREP apporte un appui au pilotage stratégique au niveau national de la SRP (Stratégie de Réduction de la Pauvreté) et du Développement Durable par les consolidations du dialogue pour le Développement Humain Durable (DHD); le Renforcement des capacités de suivi de la stratégie de réduction de la pauvreté; - l'amélioration de la coordination opérationnelle des programmes de lutte contre la pauvreté par la mobilisation des ressources.
- ❖ Finalisation et réplique des projets pilotes de promotion et des moyens d'existence durable dans les zones de concentration géographique à partir des antennes régionales.

**Zones d'intervention :**

- ❖ Axe Louga - St Louis – Matam
- ❖ Axe Bambey – Fatick – Malem Hodar
- ❖ Axe Tamba – Kédougou – Bakel.
- ❖ Axe Zinguinchor – Bignona – Oussouye.

**Cible :**

**Catégories marginalisées et groupes vulnérables (femmes, jeunes, enfants, handicapés, personnes de troisième âge, personnes déplacées et réfugiées...), à travers leurs organisations :**

- ❖ GIE : Groupement d'Intérêt Economique
- ❖ GPE : Groupement de Promotion Economique
- ❖ CVD : Comité Villageois de Développement
- ❖ CIVD : Comité Intervillageois de Développement
- ❖ PVVIH : Personnes vivant avec le VIH Sida

Approche :

- ❖ L'approche par la demande ;
- ❖ La participation avec la responsabilisation des communautés ;
- ❖ Le renforcement des capacités techniques et managériales des bénéficiaires ;
- ❖ La contractualisation avec les agents de réalisation à travers le « Faire – Faire »
- ❖ Le renforcement de la communication et du suivi évaluation.

Principes du PAREP.

- ❖ Approche Genre à travers l'équité et l'égalité
- ❖ L'environnement par la sauvegarde des écosystèmes et cadre de vie
- ❖ Lutte contre le Sida
- ❖ La transparence et la célérité dans toutes les actions
- ❖ La participation des communautés par leur implication
- ❖ La complémentarité et la synergie avec les autres acteurs
- ❖ La proximité des zones d'intervention.

## **II/3.2.2 La zone de Bambey : stratégie de la promotion des AGR et des Renforcements des capacités dans la lutte contre la pauvreté.**

### **II /3.2.2.1 La situation de la pauvreté dans la zone d'intervention de l'antenne de Bambey.**

La zone de Bambey est couverte par trois régions situées dans l'axe d'intervention Bambey-Fatick-Malem-Hodar : Diourbel, Fatick et Kaolack.

Une analyse comparative de l'ensemble des 11 régions au niveau de la situation de pauvreté selon le pourcentage des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté (ESSAM II : moins de 2400 calories par jour) laisse apparaître que deux des trois régions font partie des régions les plus pauvres avec pour Diourbel 61,5% et Kaolack 65,3% contre 48,4% pour la moyenne nationale ; la région de Fatick , quand à elle fait partie des régions moyennement

pauvres avec 46,3%, taux moins élevé que la moyenne nationale ; cependant , les régions de Dakar avec 33,6%, Louga , 36,2% et St Louis et Matam 41,2% sont moins pauvres .

Au-delà du taux fondé sur la non satisfaction des besoins inférieurs à 2400 calories par jour, c'est la satisfaction de besoins essentiels fondés sur l'absence d'avoir , de savoir, et de pouvoir qui constitue un déterminant plus significatif .

Une approche de la perception que les populations ont de la pauvreté se résume :

- à la difficulté de se nourrir ;
- au manque de travail donc de revenus ;
- au manque de soins ;
- au manque de logement décent avec notamment l'absence ou l'insuffisance d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, etc.

Dans son rapport à mi-parcours l'aout 2006, l'antenne fait un état des lieux de ses activités. Les activités de l'antenne avaient été prévues dans le PTA (Plan de Travail Annuel), précédé par un ciblage en vue de déterminer les zones d'intervention et le choix des activités.

Les activités de Bambey conformément aux objectifs fixés visent la promotion des moyens d'existence durable pour une réduction significative de la pauvreté dans la zone d'intervention.

#### II/3.2.2.2.1 La méthodologie de ciblage.

Le processus de ciblage avait démarré avec la rencontre des autorités régionales (gouverneurs de régions, Président de conseils régionaux).

Le Service de la Statistique et de l'Agence Régional du Développement (ARD) ont grandement contribué à dégager le profil de la pauvreté et à disposer d'orientations indicatives sur quelques collectivités locales.

## **II /3.2.2.2 Etat des réalisations.**

**II/3.2.2.2.1 Le contexte de la structuration et de la mutualisation des mutuelles d'épargne et de crédit avec le partenariat d'A.J.C.O.D.E.V. :**

**La création de mutuelles d'épargne et de crédit dans les zones rurales permet la facilitation de l'accès des populations aux crédits dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. La présence de ces mutuelles permet d'amener le monde rural à prendre conscience de la nécessité d'épargner et lui permet d'apprendre à maîtriser la gestion de ses revenus et de ses produits ; et par la même de répondre efficacement aux problèmes du sous-développement.**

**La microfinance est généralement caractérisée par des opérations d'épargne et de crédit de faibles montants afin de favoriser une meilleure adéquation financière avec les besoins et capacité des populations ciblées.**

**Le PNUD en tant que bailleur de fonds, recherche à augmenter les liens entre le secteur de la microfinance et le secteur bancaire commercial "classique" afin de favoriser l'immersion de la microfinance dans le paysage financier des économies concernées. En effet, le système de la microfinance du PNUD au Sénégal, comme l'ensemble des institutions mutualistes d'épargne et de crédit, se réfère au système de l'Union Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA). Selon les dispositions de la loi n° 95-03 du 05 janvier 1995 et de son décret d'application n° 1106 du 11 novembre 1997.**

**La loi définit des statuts et règlements qui organisent le fonctionnement quotidien des caisses et mutuelles d'épargne et de crédit agréées par le Ministère des finances, de l'Economie et du plan qui assure leur tutelle. Le Ministère ayant mis en place une cellule d'Assistance technique aux mutuelles (AT/CPEC). La loi permet l'agrément aux institutions remplissant certaines conditions mais reconnaît également les groupements d'épargne et de crédit qui, bien que n'étant dans les champs d'application de la loi, sont tolérés.**

## **II/3.2.2.1.2 Principes générales de fonctionnement des caisses d'épargne et de crédit.**

### **Structure démocratique :**

#### **- Affiliation ouverte et volontaire :**

**L'affiliation à une caisse de crédit est volontaire et ouverte à toutes les personnes qui partagent le lien commun d'association et qui sont prêts d'assumer les responsabilités inhérentes à leur filiation.**

#### **- Contrôle démocratique :**

**Les membres des caisses d'épargne et de crédit bénéficient des mêmes droits de vote et participent à la prise de décisions qui touchent leurs caisses.**

**Le principe de base des caisses d'épargne et de crédit est une voix, un membre, quels que soit le montant de l'épargne, des dépôts ou le volume d'affaire réalisé par les membres qui les contrôlent. Leurs responsables élus ne sont pas autorisés à recevoir de salaires. De surcroît, les caisses d'épargne et de crédit opèrent de manière indépendante dans le cadre de la législation en vigueur.**

#### **- Non-discrimination:**

**Les caisses d'épargne et de crédit ne font aucune discrimination de race, de nationalité, de genre, de religion et de convictions politiques.**

### **Services aux membres.**

#### **- Service aux membres :**

**Les services aux membres offerts par les caisses d'épargne et de crédit visent à améliorer le bien-être économique et social de tous les membres – propriétaires.**

#### **- Distributions aux membres:**

**Les caisses d'épargne et de crédit, dans la mesure de leurs moyens, encouragent l'épargne en offrant des taux équitables sur les coûts raisonnables. Elles veillent à maintenir un niveau de réserves adéquat et à verser des dividendes limités sur leurs capitaux propres.**

Tout excédent revient à tous les membres à parts égales sans qu'aucun membre ne soit favorisé en aucune manière par rapport aux autres. Cet excédent peut être distribué sous forme d'intérêts versés aux membres ( en fonction de leurs apports), sous formes de remboursement, de parrainage ou de comme nouveau service ou service amélioré à l'intention des membres.

- **Construire une stabilité financière.**

Une préoccupation constante des caisses d'épargne et de crédit est leur solidité financière, ce qui suppose la constitution de réserves et des contrôles internes adéquats de telle sorte que les caisses d'épargne et de crédit puissent continuer à offrir leurs services à leurs membres.

### **Objectifs sociaux :**

- **Education permanente :**

Les caisses d'épargne et de crédit encouragent l'apprentissage des principes économiques, sociaux, démocratiques et de l'entraide de la part de tous les membres, de leurs responsables et employés sociaux, elles encouragent l'épargne et l'utilisation judicieuse du crédit et veillent à ce que chacun connaisse bien ses droits et ses responsabilités.

- **Responsabilité sociale :**

Fidèles aux idéaux et aux croyances des pionniers, les caisses d'épargne et de crédit ont pour but le développement humain, social et économique. La justice sociale s'applique à tous.

### **II/ 3.2.2.2.3 Micro finance et AGR : mise en place et structuration de mutuelles**

En fin 2005, trois protocoles d'accord avaient été signés avec des opérateurs partenaires pour la conduite du processus de mise en place ou de structuration/renforcement institutionnel de mutuelles d'épargne et de crédit. Il s'agissait :

- ✓ Du protocole d'accord pour l'appui à la conduite du processus de mutualisation du projet AGR et de structuration de la mutuelle calebasse de développement tous deux de Bambey avec AJCODEV ;
- ✓ Du protocole d'accord pour l'appui à la mise en œuvre du Fail de la mutuelle de Malem Hodar avec l'APCP ;
- ✓ Du protocole pour la mise en œuvre du FAIL et la conduite du processus de création de la mutuelle de Ngayokhème l'Agence TaaTaan .

La mise en œuvre des protocoles d'accord susmentionnés a abouti à la création des mutuelles « NATANGUE » de Ngayokhème et la mutuelle Thiappy de Bambey qui ont obtenu leur agrément durant le mois d'août 2006. En ce qui concerne les mutuelles Calebasse de Bambey et « Natangué » de Malème Thiallène, les problèmes de fonctionnement constatés lors des diagnostics institutionnels ont été résolus. En effet, leurs textes ont été réétudiés et réadaptés avec le concours des opérateurs. De même, les assemblées générales extraordinaires organisées ont permis de renouveler les organes.

Durant l'année 2006, le PAREP par l'entremise de l'antenne de Bambey a mis en place au profit de mutuelles ou d'organisations de base plusieurs lignes de crédit. Ces fonds visaient un soutien à la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus au profit des porteurs de projets des localités concernées. Chaque ligne de crédit a nécessité la conclusion d'un protocole d'accord avec les structures bénéficiaires et/ou porteuses dans un souci de suivi pour garantir les chances de pérennisation des financements. La situation de ces lignes de crédit se présente ainsi qu'il suit :

#### La MEC NATANGUE de Ngayokhème

La mutuelle de Natangué de N'Ngayokhème a été créée par l'opérateur Taa Tan ; qui a assuré l'encadrement, la formation et les études de vingt microprojets.

Après l'obtention, de son agrément la MEC de Natangué avait reçu une ligne de crédit de 10 000 000 de FCFA. Ces fonds ont permis la création de 23 microprojets dans les domaines de l'embouche bovine et ovine, du commerce, des banques céréalieres villageoises. Les dossiers de projets avaient été étudiés par l'opérateur Taa Tan et la sélection par le comité de crédit de la MEC.

#### La MEC NATANGUE de Malem Thiallène (CR de Malem Hodar)

Cette mutuelle restructurée a bénéficié d'une ligne de crédit de dix millions (10 000 000) de FCFA. Avec ce fonds, elle a étudié, sélectionné et financé 130 micros projets de sociétaires personnes physiques ou personnes morales. Les premiers financements ont été octroyés en juin 2006. Avec les remboursements de la première échéance (septembre 2006), le Comité de crédit a procédé à un nouveau financement de 21 projets pour un coût d'un million six cent quatre vingt mille (1 680 000) FCFA.

**Totaux des Financements : Hommes 78 financements pour un montant de 5 595 000 FCFA**

**Femmes 73 financements pour un montant de 5 540 000 FCFA.**

Ce qui donne en définitive une répartition sexospécifiée équilibrée. Il est important de noter que beaucoup de projets de femmes sont des projets de groupement (17 projets).

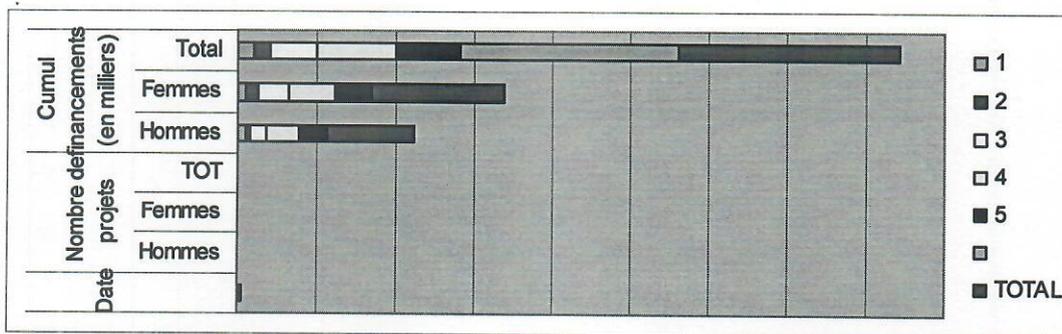
**MEC THIAPY de Bambey .**

Cette mutuelle qui a obtenu son agrément en août 2006 est créée sur les cendres du défunt L'AJCODEV a procédé à l'encadrement de la mutation du PAAGR Thiappy en mutuelle d'épargne et de crédit. L'agrément a été obtenu en Août 2006. La mutuelle a pu bénéficier d'un transfert de fonds de 11 933 820 de Francs CFA issus de l'ex PAAGR ainsi que des valeurs réalisables d'un montant de 2 342 154 FCFA constituées de crédits en souffrance de l'ex PAAGR.

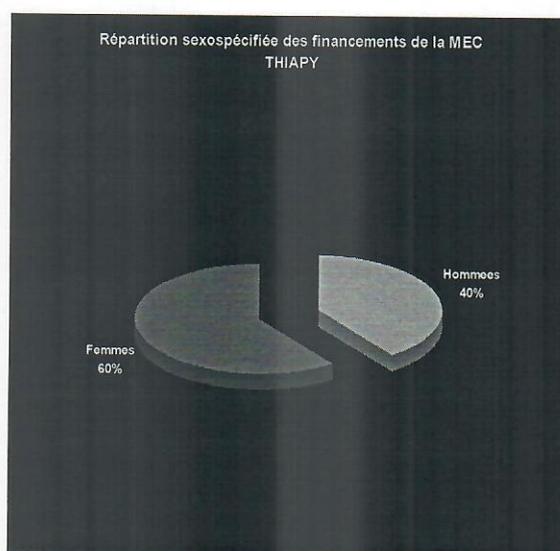
De ces fonds, la mutuelle Thiappy a octroyé 128 crédits pour un cumul de 14 060 000 FCFA en 5 comités de crédit. Elle a pu financer de projets concernant des activités très variées : le commerce divers (petits commerce, boutique, commerce de tissus ou de friperies, de pièces de rechange, de produits agricoles, mercerie, etc.), les services (coutures, photocopie, restauration) etc.

La représentation sexospécifiée des financements depuis le transfert des ressources de l'ex PAAGR à la MEC Thiappy est présentée dans le tableau suivant :

N° CC	Date	Nombre de projets			Cumul financements (en milliers)		
		Hommes	Femmes	TOT	Hommes	Femmes	Total
1	21/07/06	5	6	11	500 000	500 000	1 000 000
2	08/08/06	3	9	12	250 000	750 000	1 000 000
3	18/08/06	11	22	33	1 100 000	1 900 000	3 000 000
4	26/09/06	15	29	44	1 975 000	3 025 000	5 000 000
5	17/12/06	12	16	28	1 760 000	2 300 000	4 060 000
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	<b>82</b>	<b>128</b>	<b>5 585 000</b>	<b>8 475 000</b>	<b>14 060 000</b>



La lecture du tableau permet de constater que les femmes ont reçu la plus grande part des services offerts par la MEC Thiappy.



Les femmes ont reçu la plus grande part des services offerts par la MEC THIAPY : 60% des montants contre 40% aux hommes.

### MEC CALEBASSE de Bambey.

La Mec Calebasse de Développement des femmes du département de Bambey a reçu du PAREP une ligne de crédit de dix millions (10 000 000) de FCFA. Avec l'appui d'AJCODEV, 40 microprojets générateurs de revenus avaient été étudiés et sélectionnés par le comité de crédit.

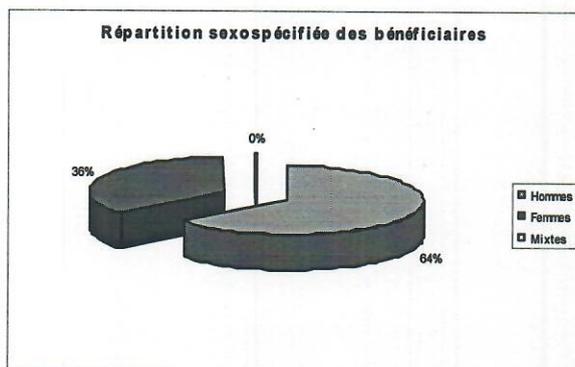
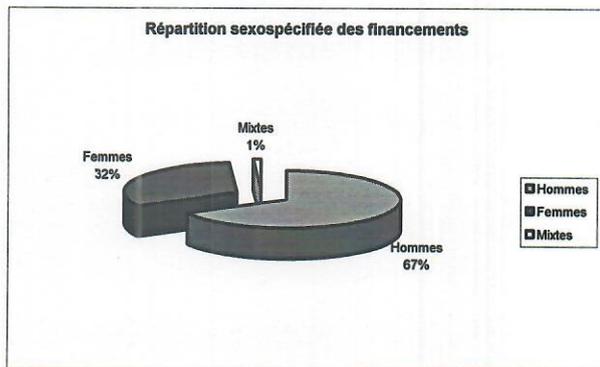
## Le réseau « SUXALI JIGEENU KAOLACK »

Le réseau a bénéficié d'un virement de crédit de cinq millions (5 000 000) de FCFA au mois de novembre 2006. Un protocole tripartite PAREP – RESEAU – MEC porteur a été signé qui définit les modalités de mise en œuvre de cette première tranche de la ligne de crédit.

Le tableau suivant donne la situation des financements de l'année 2006.

N° CC	Date	Nombre de projets				Cumul financements			
		H	F	M	T	Hommes	Femmes	Mixte	TOTAL
1		18	09	00	27	3 500 000	1 425 000	-----	4 925 000
2		30	17	00	47	4 950 000	1 825 000	----	6 775 000
3		12	06	01	19	1 950 000	750 000	500 000	3 200 000
4		21	13	00	34	3 600 000	1 700 000	---	5 300 000
5		24	06	00	30	3 650 000	650 000	---	4 300 000
6		12	21	00	33	1 700 000	3 675 000	---	5 375 000
7		62	25	00	87	10 250 000	5 025 000	---	15 275 000
8		25	12	00	37	4 650 000	1 375 000	---	6 025 000
09		25	10	00	35	4 125 000	1 500 000	---	5 625 000
10		21	12	01	34	3 150 000	1 500 000	500 000	5 150 000
11		26	17	00	43	5 350 000	2 750 000	---	8 100 000
12		34	18	00	52	5 600 000	2 275 000	---	7 875 000
13		32	20	00	52	5 100 000	2 675 000	---	7 775 000
14	06/12/06	26	19	00	45	4 800 000	2 775 000	---	7 575 000
<b>T O T A L</b>		<b>368</b>	<b>205</b>	<b>02</b>	<b>575</b>	<b>62 375 000</b>	<b>29 900 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>93 275 000</b>

La répartition des financements de la MEC SUXALI comme le montre le graphique ci-dessous donne 67% des crédits alloués aux hommes et 32% aux femmes. Les financements des groupements mixtes représentent 1%. Le financement moyen pour les hommes est de l'ordre de 169 497 FCFA tandis le coût moyen des projets des femmes est de 145 853 FCA.



**Récapitulation des financements des Mutuelles**

SFD	Nombre de projets			Cumul financements (en milliers)		
	Hommes	Femmes	TOT	Hommes	Femmes	Total
Thiapy Bambey	46	82	128	5 585 000	8 475 000	14 025 000
Natangué Malem	78	73	151	5 595 000	5 540 000	11 135 000
Natangué Ngayo	12	11	23	3 600 000	6 400 000	10 000 000
SUXALI BBG	368	205		62 375 000	29 900 000	92 275 000

### II/3.2.2.1.1 Structuration et processus des mutualisations des MEC.

### II/3.2.2.2.2 Le choix d'AJCODEV de Bambey comme prestataire de service.

Soucieux de la spécificité des populations bénéficiaires et surtout de la proximité et d'une convivialité de service. Le PAREP avait alors choisi de signer un protocole d'accord avec l'AJCODEV pour les missions suivantes :

- Encadrement /Suivi (Appui Conseil) du processus de transformation du projet AGR de Bambey en Mutuelles d'Epargne et de Crédit.
- Structuration et encadrement de la MEC de l'association Calebasse de Développement.

Ce choix peut également être défini selon une approche local et systémique, favorable au développement local car valorisant le Faire-faire local.

En effet, le PAREP a favorisé une approche terroir permettant de valoriser les ressources humaines de la localité pour parvenir à une meilleure maîtrise du projet par les acteurs. L'utilisation des ressources humaines de la localité est très importante, car elle permet aux populations de s'investir pour mener à bien le projet collectif.

### Tableau récapitulatif des activités réalisées pour l'année 2005

Activités réalisées	Déroulement	Résultats obtenus	Difficultés rencontrées	Observations
1. Campagne d'information	Dès le début de sa mission AJCODEV avait procédé à des visites de courtoisie à l'endroit des différents services qui de près ou de loin pouvaient influencer sur la bonne réussite de sa mission.	* Préfecture * Développement social * Action sociale * Délégués de quartiers	Aucune	

2. Appui à la sensibilisation	L'équipe avait procédé à des sensibilisations : - en plénière - porte à porte	* 4 séances tenues avec les 4 quartiers de la commune. * La fédération communale sensibilisée * La FAFS communale sensibilisée. * Visites à une vingtaine de maisons de la commune.	Aucune	
3. Elaboration des documents de base	AJCODEV avait effectué des échanges avec les responsables d' IMF, dans le sens de mieux préparer les documents de base.	* 2 ateliers de réflexion ont été tenus * Les statuts, règlements intérieur, politique de crédit pour chaque mutuelle mis à disposition	Aucune	
4. Appui à la mutation en PAAGR en mutuelle.	L'équipe a rencontré durant ce mois les responsables du PAAGR pour leurs présenter la démarche à suivre pour l'accession au statut de MEC	* Les responsables du PAAGR ont été informés sur l'intérêt de la mutation du projet en mutuelle. * La démarche à suivre pour la mutation du projet a été expliquée aux responsables. * La liste des éléments d'un dossier de demande d'agrément pour MEC a été commentée	Aucune	
5. Appui à la préparation et à la tenue de	Assemblée générale de « Calebasse de développement » tenue.	Les textes (statuts, Règlement intérieur, Politique de crédit) ont	Aucune	Assemblée générale constitutive de

P'AG		été approuvés et adoptés.		la mutuelle Thiappy prévue.
------	--	---------------------------	--	-----------------------------

La structuration de la MEC Calebasse de Développement des femmes du département de Bambey par AJCODEV permis de mettre en place une ligne de crédit de 10 000 000 de Francs CFA pour l'année 2005.

### **III/ Diagnostic institutionnel et problématique du programme.**

#### **III/1.1 Organigramme des ressources humaines au sein du programme.**

#### **III/1.2. Les forces et faiblesses de l'organisation :**

##### **III/1.2.2 Analyse SWOT du programme.**

L'analyse SWOT (Strengths - Weaknesses - Opportunities - Threats) ou AFOM (Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces) est un outil d'analyse stratégique. Il combine des forces et des faiblesses d'une organisation, d'un territoire, d'un secteur, etc. avec celle des opportunités et des menaces de son environnement, afin d'aider à la définition d'une

stratégie de développement.

Le but de l'approche est de prendre en compte dans la stratégie, à la fois les facteurs internes et externes, en maximisant les potentiels des forces et des opportunités et en minimisant les effets des faiblesses et des menaces.

	<i>Positif</i>	<i>Négatif</i>
<b>Interne</b>	<p style="text-align: center;"><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une approche globale et spécifique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- du général au particulier</li> <li>Analyse des spécificités (genre, pvvhih, handicapés...)</li> <li>- Identification de la population cible.</li> </ul> </li>   <li>• Une approche historique et prospective (trend) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude du territoire, de la situation géographique, politique, économique et sociale, des indicateurs, des groupes-cibles identifiés, des besoins exprimés,...</li> </ul> </li>   <li>• Tenir compte des faiblesses et freins locaux, des forces vives et dynamiques locales</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les faiblesses des locaux et leurs forces vives ne sont pas prises en compte notamment par le biais d'un sondage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pas d'enquête menée auprès des acteurs locaux ou des bénéficiaires.</li> </ul> </li>   <li>• Stratégie pas connue de tous, notamment des bénéficiaires.</li>   <li>• Problème de disponibilité de certains outils bureautiques au niveau des antennes et des mutuelles.</li> </ul>

	<p><b>- Identification des « populations actrices, les » acteurs de développement leur appropriation des dispositifs existants (AJCODEV).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Une vision stratégique à moyen terme et long terme.</b></li> <li>• <b>Suivi des dossiers et archivage.</b></li> <li>• <b>Existence d'une remontée d'information Siège-Terrain.</b></li> </ul>					
<b>Externe</b>	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><b>Opportunités</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p>-Presence de programme similir de lutte contre la pauvrete : la zone de Bambey est tres cibles comme zone pauvre</p> <p>Possibilite de mise en place d'aalliance et de partenariat sur la base d'nue matrice opérationnelle (optimiser les ressources par un jeu d'alliance avec d'autres structures publiques ou privées).</p> </td> </tr> </tbody> </table>	<b>Opportunités</b>	<p>-Presence de programme similir de lutte contre la pauvrete : la zone de Bambey est tres cibles comme zone pauvre</p> <p>Possibilite de mise en place d'aalliance et de partenariat sur la base d'nue matrice opérationnelle (optimiser les ressources par un jeu d'alliance avec d'autres structures publiques ou privées).</p>	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;"><b>Menaces</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultes a inscrire le programme dans la longue durée : 3 ans c'est insuffisant pour avoir un impact réel et durable sur les groupes vulnérables.</li> <li>- Probleme lie a la perenisation : risque de rupture entre le programma qui finit et la mise en place du progralmmme : rupture de cycle.</li> </ul> <p>Mise en place tardive des fonds qui setraduit par un ralentissement dans la mise en œuvre et une</p> </td> </tr> </tbody> </table>	<b>Menaces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultes a inscrire le programme dans la longue durée : 3 ans c'est insuffisant pour avoir un impact réel et durable sur les groupes vulnérables.</li> <li>- Probleme lie a la perenisation : risque de rupture entre le programma qui finit et la mise en place du progralmmme : rupture de cycle.</li> </ul> <p>Mise en place tardive des fonds qui setraduit par un ralentissement dans la mise en œuvre et une</p>
<b>Opportunités</b>						
<p>-Presence de programme similir de lutte contre la pauvrete : la zone de Bambey est tres cibles comme zone pauvre</p> <p>Possibilite de mise en place d'aalliance et de partenariat sur la base d'nue matrice opérationnelle (optimiser les ressources par un jeu d'alliance avec d'autres structures publiques ou privées).</p>						
<b>Menaces</b>						
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultes a inscrire le programme dans la longue durée : 3 ans c'est insuffisant pour avoir un impact réel et durable sur les groupes vulnérables.</li> <li>- Probleme lie a la perenisation : risque de rupture entre le programma qui finit et la mise en place du progralmmme : rupture de cycle.</li> </ul> <p>Mise en place tardive des fonds qui setraduit par un ralentissement dans la mise en œuvre et une</p>						

		longue attente des beneficiaires
--	--	----------------------------------

### III/1.2.2 Sur le terrain

IV/1.2.1 Evaluation de la mission des mutuelles à travers un sondage auprès de celles-ci :

IV/1.2.1.2 Méthodologie de l'approche : Etablissement d'un questionnaire

*I/ Questionnaire sociétaire, bénéficiaire.*

**0. Identification**

**1. Qui vous a informé de l'existence de la mutuelle d'épargne et de crédit de Thiappy ou de Ngayohème ?**

L'opérateur

Le Conseil rural

Un voisin

Autre à préciser

**2. Quelles étaient vos attentes lors de cette occasion ?**

Amélioration de la nourriture de la famille

Améliorer mon habillement

Entretenir mes enfants

Autre(s) à préciser :-----

-----

-----

**3. Comment jugez vous les formalités d'adhésion à la mutuelle d'épargne et de crédit ?**

Facile

Difficile

Acceptable

Si facile pourquoi ?-----

Si difficile pourquoi ?-----

4. En dehors de l'épargne de départ, avez-vous alimenté à nouveau votre compte en épargne?

oui

non

Si oui combien avez-vous versé à nouveau ?-----

Si non pourquoi ?-----

5. En dehors de la mutuelle Natangué, avez-vous adhéré à d'autres mutuelles et/ou systèmes de solidarité ?

Autre(s) mutuelle(s) à préciser :-----

Tontine\* à préciser :-----

Djamra\*\*

à préciser :-----

Autre(s) système de solidarité à préciser :-----

6. Quels sont les financements que vous avez reçu de(s) mutuelle(s) et/ ou systèmes de solidarité ?

Système de solidarité	combien avez-vous demandé ?	combien avez-vous reçu	activité(s) menée(s)	est-ce suffisant par rapport aux besoins	résultats obtenus (1)

Si bénéfice réalisé, préciser le montant ; si perte ou compte équilibré le préciser.

7. Si vous avez réalisé un bénéfice, quelle utilisation en avez fait ?

Système de solidarité	achat nourriture	achat habillement enfant et conjoint	autre à préciser	autre à préciser


**8. Si vous n'avez pas fait de bénéfice, quelles sont selon vous les raisons**

<b>Systeme de solidarite</b>	<b>mauvais encadrement</b>	<b>autre à préciser</b>	<b>autre à préciser</b>	<b>autre à préciser</b>

**9. Au niveau de Natangué, quelle appréciation faites vous ?**

Des délais de remboursement de crédit et d'exploitation ? Trop court    trop long  
correct

Quel est le montant du taux d'intérêt ? -----

Qu'en pensez vous ? trop bas    trop élevé    correct

**10. Vous acquittez-vous régulièrement de vos remboursements de prêt ?**

oui        non

Si non pourquoi ?-----

**11. Depuis que vous bénéficiez de crédit à la mutuelle, votre situation a-t-elle changée ?    oui    non**

Si oui dans quels domaines ?-----

-----11

**D'une manière générale que pensez vous :**

De la mutuelle Natangué ?-----

Quelles sont les forces ?-----

Quelles sont les faiblesses ?-----

Du PAREP ?-----

Quelles sont les forces ?-----

Quelles sont les faiblesses ?-----

- **Tontine** : La tontine est une association de personnes qui, unies par des liens familiaux, d'amitiés, de profession, de clan ou de région, se retrouvent a des périodes d'intervalles plus ou moins variables afin de mettre en commun leur épargne en vue de la solution des problèmes particuliers ou collectifs.
- **Djamra** : association de personnes qui, unies par des liens familiaux, d'amitiés, de profession, de clan ou de région, se retrouvent a des périodes d'intervalles plus ou moins variables afin de donner de l'argent ou des produits à une personne désignée. En règle générale cette personne aura préalablement défini ce qu'elle souhaite recevoir.

*II/ Questionnaire formation des bénéficiaires (Renforcement des capacités en formation technique : embouche, maraîchage, aviculture).*

### *0 Identification*

#### *1 Formation reçue*

a) Avez-vous déjà suivi une formation ? oui non

b) Si oui?

dans quel(s) domaine(s)	par quel organisme	quand	où	appréciation	l'avez-vous appliquée	observations

c) Si vous n'avez pas subi une formation dans le domaine d'activité ayant fait l'objet du prêt, avez-vous une expérience pratique de gestion de cette activité ?

Oui Non

d) Quelles sont les difficultés techniques que vous rencontrez dans la mise en œuvre de votre projet et que vous souhaitez voir allégées ?

e) quelles sont vos attentes non satisfaites en terme de formation dans le domaine d'activité pour lequel vous avez reçu un financement?-----

-----  
 -----

**III/ Questionnaire Personnel technique : Gérant(e) s et Caissiers (gestion financière et comptable).**

**0 Identification**

**1 Formation reçue.**

**Avez-vous suivi une formation ? oui non**

**Si oui?**

<b>dans quel(s) domaine(s)</b>	<b>par quel organisme</b>	<b>quand</b>	<b>où</b>	<b>appréciation</b>	<b>l'avez-vous appliquée</b>	<b>observations</b>

**1. Si vous avez subi une formation dans la fonction que vous exercez celle-ci vous a-t-elle :**

**Vraisemblablement facilité votre travail au quotidien ? oui non**

**Si oui pourquoi ? -----**

**Si non pourquoi ?-----**

**Et amélioré votre rendement ? oui non**

Si oui pourquoi ?-----

Si non pourquoi ?-----

2. Est-ce que cette formation est compatible avec les outils que vous utilisez dans le cadre de votre travail quotidien ? oui non

3. Dans quel domaine spécifique souhaitez vous être renforcé ?

Si oui pourquoi ?-----

Si non pourquoi ?-----

**IV/ Questionnaire Dirigeants (administration des mutuelles) : Conseil d'administration, Comité de crédit, Conseil de surveillance.**

**0 Identification**

**1 Formation subie.**

Avez-vous suivi une formation ? oui non

Si oui?

dans quel(s) domaine(s)	par quel organisme	quand	où	appréciation	l'avez-vous appliquée	observations

a) Quels sont les effets de la formation subie dans le cadre de vos fonctions dans la mutuelle sur la conduite de vos missions ?-----

-----  
-----

b) Est-ce que la formation reçue répond à vos besoins ? oui non

Si oui pourquoi ?-----

Si non pourquoi ?-----

c) Est-ce que les moyens ont été adaptés et suffisants ? oui non

Si oui pourquoi ?-----  
 Si non pourquoi ?-----

## Echantillonnage

### Choix des cibles : Exemple de la mutuelle Natangué de Ngayohème.

Les cibles de l'enquête sont déterminées sur la base d'un échantillonnage de 30% des bénéficiaires de financements de la mutuelle Natangué en tenant compte de la répartition sexospécifiée et par activités. Les tableaux ci-après donnent les répartitions par activités et par sexe de la population globale (cf. tableau 1) et de l'échantillon (cf. tableau 2) de bénéficiaires.

Tableau 1 : Population cible

Statut Activités	TOTAL	Hommes			Femmes		
		Individuels	Groupements	Total	Individuels	Groupements	Total
Embouche	13	10	--	10	3	--	3
Commerce	10	1	1	2	3	5	8
	23	11	1	13	6	5	11

### Echantillon :

Statut Activités	TOTAL	Hommes			Femmes		
		Individuels	Groupements	Total	Individuels	Groupements	Total
Embouche	3	2	--	2	1	--	3
Commerce	4	--	1	1	1	2	3

	7	2	1	3	2	2	6
--	---	---	---	---	---	---	---

**Remarque**

Pour la catégorie des hommes, au niveau des bénéficiaires personnes morales, seul 1 groupement a été financé. Le respect du pourcentage de l'échantillon conduirait donc à son exclusion des 7 cibles à interroger. Exceptionnellement, cette catégorie a été pris en compte dans l'échantillon en la forçant au détriment de la catégorie des personnes physiques hommes qui aurait du être représentés dans l'échantillon par trois cibles. Ce qui n'entame en rien la représentativité des personnes interrogées par rapport à la population totale correspondante (20%).

Un tirage aléatoire dans chaque catégorie a permis de déterminer la liste des cibles jointes en annexe pour la mutuelle de Ngahoyème.

**Fatou FAYE, individuelle Femme, Embouche**  
**GPF Mboog Yaye Groupement Femme, Commerce ;**  
**GPF Sanfill ; Groupement, commerce ;**  
**Maïmouna Dione, individuelle femme, embouche ;**  
**Commandang Marone, individuel homme, Embouche ;**  
**Birame SARR, Individuel homme, embouche.**  
**Nabilily. GIE homme, Commerce.**

**Choix des cibles: la mutuelle Thiappy de Bambey.**

**Population cible :**

Statut	TOTAL	Hommes			Femmes		
		Individuels	Groupements	Total	Individuels	Groupements	Total
Activités							
Commerce							
Artisanat							
Aviculture							
Embouche							

<b>Maraîchage</b>							
<b>Service</b>							
<b>Totaux</b>							

### Echantillonnage

Statut Activités	Total	Hommes		Total	Femmes		Total
		Individuels	Groupements		Individuels	Groupements	
<b>Commerce</b>	<b>8</b>	<b>3</b>		<b>3</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<b>Artisanat</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Aviculture</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Embouche</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Maraîchage</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Service</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Totaux</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>

Un tirage aléatoire dans chaque catégorie a permis de déterminer la liste des cibles jointes en annexe pour la mutuelle de Thiappy de Bambey.

### Les hommes.

**Pape Malick Ngom, individuel, commerçant ;**

**Thierno Guissé, individuel, commerçant ;**

**Xalioune B. Diome, individuel, coomercant ;**

**Bassirou Ndiaye, individuel, service ;**

**Badara Tine, individuel, embouche ;**

### Les femmes.

**Khady Diabaye, commercante ;**

**Awa Diack, commercante ;**

**Cocou Diouf, commercante ;**

**Awa Ndack, commercante ;**

**Seynabou Dieye, commercante ;**

**Ndeye Khoudia Fall, artisan;**

**Fatou Diouf, avicultrice ;**

## **IV/ Analyse critique des résultats clés obtenus.**

### **IV/1 La zone de Bambey.**

#### **IV/1.1Analyse de l'enquête menée auprès des bénéficiaires.**

**Un développement économique durable passe nécessairement par une maîtrise des variables clés, ce qui n'est pas le cas pour l'aide accordée par le PNUD et ses programmes de lutte contre la pauvreté.**

**Après avoir mené une enquête auprès des bénéficiaires dans la zone de Bambey, l'on s'aperçoit qu'il ya un écart entre les attentes des beneficiaires et les ressources mobilisées..**

#### **En ce qui concerne le volet AGR**

**Les bénéficiaires ne semblent pas satisfaits de la manière dont se déroule souvent l'exécution des contrats. La majorité des bénéficiaires sondés avancent que les mutuelles veulent que ceux-ci respectent à la lettre les clauses des contrats, ce qui est souvent impossible notamment en ce qui concerne les délais de remboursements des prêts octroyés. Si l'on prend pour exemple l'activité d'embouche bovine ou ovine qui demande un certain temps avant de pouvoir donner des signes de rentabilité, on s'aperçoit que les délais de remboursement sont jugés trop courts (de 4 à 6 mois).**

**Mais il reste entendu que le programme ne peut accorder des delais au déla de sa durée de vie.**

**Ce code de conduite ne correspondrait pas à l'ensemble des bénéficiaires toutes activités confondues.**

En outre les prêts sont jugés trop faibles dans la majorité des cas. Ce qui semble être un frein au développement économique des bénéficiaires.

Dans ce sens, l'on peut dire que le programme s'attèle à la recherche de résultats positifs et quantifiables tandis que le développement vise en tout premier lieu à des résultats subjectifs et non quantifiables : changement de mentalité notamment.

Cette absence de flexibilité du programme

En ce qui concerne la zone de Bambey, l'on peut noter que différents facteurs jouent en défaveur de la pertinence du programme (PAREP). Ces facteurs sont :

- l'absence de suivi des activités.
- la mauvaise répartition spatiale et en volume de l'aide.
- l'absence de flexibilité du programme.

Pour ma part, je pense qu'il serait plus opportun que le PNUD mette en place une approche unique en ce qui concerne les critères d'évaluation d'un projet de développement.

Dans ce cas, il sera tenu compte :

- Des différences d'objectifs des projets, de leurs finalités, des conditions sociales, politiques, climatiques et économiques de l'environnement où se déroule l'activité.
- Ces critères doivent être établis avec les bénéficiaires afin de refléter la réalité et les attentes de ceux-ci. Ce sont les bénéficiaires qui sont les plus indiqués pour exprimer leur point de vue sur les résultats d'une activité. Parce que l'on ne peut évaluer une unité socio-économique avec des critères utilisés dans une grande entreprise.

Le bailleur attend des résultats quand il finance un projet, ce qui est tout à fait normal.

Cependant, ce qui est paradoxale est que le développement est un processus de tâtonnement. On n'atteint pas son objectif au premier coup : il faut arriver à changer la manière de penser des bénéficiaires et à leur permettre de réagir naturellement à certaines questions du développement.

Comment obtenir des résultats positifs dans un laps de temps et arriver en même temps à transférer les connaissances d'une manière durable ? Telle semble être selon les bénéficiaires un des dilemmes auquel ils sont confrontés sur le terrain.

De plus, le programme semble avoir une vision parfois trop européenne et qui correspond mal à la réalité sociale de nombreuses sociétés rurales africaines (fortes solidarités